



Conseil général

Procès-verbal de la séance du
21 avril 2026 à 19h30 heures,
Salle communale, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

Président : M. Blaise Grand

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Frédéric Conus, Frédéric Corminboeuf, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Chantal Davet, Matthieu Deillon, Sandra Deillon, Christine Dumas, Joëlle Gavin, Damien Gilliard, Blaise Grand, Benoît Guillaume, Marie-Claire Jaquier, Daniel Margueron, Nicolas Oberson, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Thibaud Porchet, Julien Rouiller, Justine Ruffieux, Roberto Santos, Philippe Steinhauer

Conseil communal :

Mmes et MM. Alexandre Bourqui, Eliane Clerc, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Séverine Keller, Vincent Maunoury, Christian Ruffieux et Giovanni Tenaglia

Excusé/e/s : MM. David Dumas, Michel Maillard, Serge Maillard et Frédéric Pittet ainsi que M. Denis Orange

Presse : M. Valentin Castella « La Gruyère »



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2025
3. Présentation et approbation des comptes 2025
4. Rapport de gestion 2025
5. Demande de crédit de CHF 20'650'000.00 pour la construction d'une nouvelle école à Siviriez (Message 59)
6. Diverses réponses : Postulats – Propositions – Questions
7. Divers

INTRODUCTION DE M. BLAISE GRAND, PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil général de Siviriez. Je salue particulièrement M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, vous toutes et tous chers collègues du Conseil général. Je dois excuser l'absence de M. Denis Orange, Conseiller communal et MM. David Dumas, Michel Maillard, Serge Maillard et Frédéric Pittet, Conseillers généraux.

Bienvenue également aux membres de l'administration communale : Mme Véronique Moret, Secrétaire communale qui va rédiger le PV, M. Bertrand Guillaume, Responsable technique qui pilotera la présentation. Merci aux employés communaux pour la mise en place de la salle.

Des micros sont déposés sur les tables, merci de vous les passer pour les diverses interventions.

Bienvenue au public qui ne peut pas prendre la parole mais qui aura évidemment tout loisir d'échanger avec les membres présents à la fin de la séance. Un bienvenu tout particulier aux futurs membres du Conseil général.



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président indique que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 31 mars 2026 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 14 du 3 avril 2026. Elle mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

M. le Président souligne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal.

La convocation ne suscitant aucune remarque, M. le Président déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

APPEL NOMINAL

M. le Président rappelle que le Conseil général est constitué actuellement d'un total de 29 membres pour les raisons déjà citées lors des précédentes séances.

M. le Président passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 25 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président relève que les scrutatrices et scrutateur sont Mmes Marie-Claire Jaquier et Christine Pochon ainsi que M. Frédéric Conus. M. Louis Bérard, Vice-président, est le secrétaire du Bureau.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour au vote.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général valide l'ordre du jour tel que présenté.



2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 9 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du Conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, M. le Président le soumet au vote.

VOTE / DÉCISION

Unanime, le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025.

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Véronique Moret pour la rédaction de ce document.

3. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2025

M. le Président passe la parole à M. Alexandre Bourqui, Conseiller communal en charge du dicastère « Finances » pour la présentation de cet objet.

M. Alexandre Bourqui explique dans les grandes lignes les comptes 2025 de la Commune. Il rappelle que des explications détaillées relatives aux différents dicastères, aux investissements et à l'évolution des principaux indicateurs financiers figurent dans le Rapport de gestion 2025.

Comptes de résultats - Charges

Charges :	CHF 12'162'331.23 (100.0%)
Différence budget :	CHF - 432'909.32





Commune de Siviriez

0 Administration générale

Charges : CHF 1'255'362.07 (10.3%)
Différence budget : CHF 3'823.77



- *Dépassement d'env. CHF 4'000.00 dû en partie à des absences et remplacement au sein de l'administration ainsi que des compensations internes.*
- *Diverses économies ont été effectuées sur l'entretien des immeubles administratifs.*

1 Ordre et sécurité publics - défense

Charges : CHF 259'456.60 (2.1%)
Différence budget : CHF - 2'069.45



- *Paroi pare-balles au stand de tir de Siviriez a été aménagée pour protéger le Parcours Vita*
- *Economie d'env. CHF 2'000.00 sur les autres postes*



Commune de Siviriez

2 Formation

Charges : CHF 4'340'304.41 (35.7%)
Différence budget : CHF - 115'384.39



- Une grande partie sont des charges liées
- Rétrocession CHF 110'000.00 du CO de la Glâne
- Entretien limité sur les bâtiments scolaires
- Meilleure fréquentation à l'AES

3 Culture, sport et loisirs

Charges : CHF 453'167.50 (3.7%)
Différence budget : CHF - 58'945.90



- Ecritures internes, répartition du personnel différente



Commune de Siviriez

4 Santé

Charges : CHF 1'357'474.50 (11.2%)
Différence budget : CHF - 119'076.40



- *Principalement une rétrocession du RSG*

5 Prévoyance sociale

Charges : CHF 1'289'678.15 (10.6%)
Différence budget : CHF - 108'613.95



- *Budget surévalué par l'AGR pour les subventions aux crèches et garderie*
- *Aide sociale moins importante que prévue*



Commune de Siviriez

6 Trafic et télécommunications

Charges : CHF 1'154'035.86 (9.5%)
Différence budget : CHF - 44'797.09



- *Plus d'entretien des routes*
- *Moins de service hivernal*

7 Protection environnement et aménagement du territoire

Charges : CHF 1'707'632.58 (14.0%)
Différence budget : CHF - 36'544.67



- *Comptes 71, 72 et 73 équilibrés*
- *Entretien différé pour les cimetières*
- *Abandon Senior+*



Commune de Siviriez

8 Economie publique

Revenus : CHF 102'046.80 (0.8%)
Différence budget : CHF 31'046.80



➤ Rien à signaler

9 Finances et impôts

Revenus : CHF 9'937'570.40 (79.1%)
Différence budget : CHF 724'777.60



➤ Pertes sur créances effectives



Compte de résultats par nature

Charges de personnel	8'200.00	Revenus fiscaux	576'400.00
Biens et services, charges expl.	-151'000.00	Taxes et redevances	88'400.00
Amortissements du PA	-49'400.00	Revenus financiers	127'900.00
Charges financières	37'800.00	Revenus de transferts	88'100.00
Attributions fonds et fin. spéciaux	119'600.00	Prélèvements fonds et fin. spéciaux	5'900.00
Charges de transferts	-403'400.00	Divers	9'600.00
Divers	5'300.00		
Charges	-432'900.00	Revenus	896'300.00

➔ Différence entre le budget et les comptes : 896'300.00 + 432'900.00 ➔ 1'329'200.00



Présentation à trois niveaux

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	12'064'931.48	12'540'743.55	11'762'642.59
40, 42, 43, 45, 46, 47	Produits d'exploitation	11'299'040.20	10'535'744.90	10'679'361.61
	Résultat de l'activité d'exploitation	-765'891.28	-2'004'998.65	-1'083'280.98
34	Charges financières	87'318.60	49'497.00	62'249.53
44	Revenus financiers	506'400.62	378'530.00	477'853.10
	Résultat provenant de financement	419'082.02	329'033.00	415'603.57
	Résultat opérationnel	-346'809.26	-1'675'965.65	-667'677.41
38	Charges extraordinaires	-	-	138'481.30
48	Revenus extraordinaires	744'078.50	744'068.80	1'058'376.47
	Résultat extraordinaire	744'078.50	744'068.80	919'895.17
39	Imputations internes	10'081.15	5'000.00	11'242.15
49	Imputations internes	10'081.15	5'000.00	11'242.15
	Total imputations internes	-	-	-
	Résultat total, compte de résultats	397'269.24	-931'896.85	252'217.76



Bilan	31.12.2025	31.12.2024
Actif circulant	9'225'769.68	9'292'653.18
Immobilisations patrimoine financier	3'878'717.61	3'774'627.66
Immobilisations patrimoine administratif	30'055'745.78	29'658'099.93
Actif immobilisé	33'934'463.39	33'432'727.59
Total actif du bilan	43'160'233.07	42'725'380.77
Fonds étrangers et provisions	4'721'121.79	4'432'413.07
Capital propre	38'439'111.28	38'292'967.70
Total passif du bilan	43'160'233.07	42'725'380.77

Compte des investissements

DEPENSES	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	1'598'855.50	-	1'776'000.00	-	470'209.05	-
51 Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	8'344.00	-
5 Total dépenses	1'598'855.50	-	1'776'000.00	-	478'553.05	-

RECETTES	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
61 Remboursements	-	-	-	35'000.00	-	2'085.95
63 Subventions d'investissements acquises et taxes de raccordement facturées	-	104'497.60	-	110'000.00	-	588'236.00
68 Recettes d'investissement extraordinaires	-	-	-	-	-	77'291.50
6 Total recettes	-	104'497.60	-	145'000.00	-	667'613.45
Excédent de recettes/dépenses	-	1'494'357.90	-	1'631'000.00	189'060.40	-

CLÔTURE	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590 Report de recettes au bilan	104'497.60	-	145'000.00	-	667'613.45	-
690 Report de dépenses au bilan	-	1'598'855.50	-	1'776'000.00	-	478'553.05

M. le Président remercie M. Alexandre Bourqui pour la présentation des comptes 2025.



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Louis Bérard

Conformément aux dispositions de l'article 72 alinéa 1 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le rapport de l'Organe de révision des comptes arrêtés au 31.12.2025 de notre Commune.

Dans son rapport du 25 mars 2026, In Extenso Audit Suisse SA conclut que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2025 sont conformes à la loi.

La Commission financière n'a aucun commentaire à émettre sur le rapport de l'organe de révision. Nous tenons à remercier M. Alexandre Bourqui et le Service des finances pour tout le travail accompli et la transparence lors de sa séance. Nous recommandons au Conseil général d'approuver les comptes 2025.

M. le Président remercie la Commission financière pour la lecture de son rapport.

UNIS POUR SIVIRIEZ

M. Benoît Guillaume

Le groupe Unis pour Siviriez a analysé les comptes de l'exercice 2025, tels qu'ils nous sont proposés ce soir. Ce rappel à l'attention du public et des lecteurs du procès-verbal : les questions de contrôle, de détail, d'explication sont traitées lors de la séance de préparation, pour éviter que les séances du Conseil général ne soient interminables. Nous gardons pour la séance officielle les sujets qui doivent être traités avec officialité. Cela enlève un peu du croustillant des discussions, nous en sommes conscients, mais la gestion du temps et des priorités est un élément que nous intégrons aussi.

En préambule, le groupe remercie M. Alexandre Bourqui, Responsable des finances, le Conseil communal, le personnel communal et la Commission financière pour l'important travail réalisé afin de nous présenter les comptes et rapports 2025.

Il est évident que le résultat a de quoi nous réjouir, le déficit annoncé avec le budget 2025 était de l'ordre de CHF 932'000.00 pour un résultat, positif, de l'ordre de CHF 397'000.00. Les charges sont globalement bien tenues, et c'est là l'effort de tous, soyez-en remerciés.

Les bonnes surprises viennent des associations de communes : CHF 110'000.00 de rétrocessions du CO de la Glâne, CHF 126'000.00 du Réseau Santé, CHF 109'000.00 de l'Association Glâne Région et CHF 677'800.00 du produit des impôts. On relève ici que les impôts en lien avec l'immobilier (contribution immobilière et gains immobiliers) enregistrent près de CHF 197'000.00 d'augmentation, les impôts sur les personnes morales y contribuent pour CHF 80'000.00 et les prestations en capital et l'impôt à la source pour CHF 100'000.00, sans oublier les près de CHF 190'000.00 d'augmentation des impôts sur les personnes physiques.



C'est donc l'occasion de dire merci à tous ces contribuables, qui contribuent, c'est le cas de le dire, à cette embellie.

Cette situation réjouit, mais elle questionne et inquiète : si les résultats des associations étaient négatifs, la situation serait tout autre. C'est tant mieux que les associations de communes puissent restituer des fonds, mais si elles étaient toutes déficitaires la même année et dans les mêmes proportions, la situation serait toute différente.

*Ce qui démontre la difficulté de l'exercice du budget, qui ressemble un peu à une boule de cristal, la rigueur requise pour la gestion au quotidien et cette situation paradoxale pour le Conseil général, chargé d'approuver les budgets, **déficitaires**, avec cette réalité de dire non à toute dépense non essentielle. Nous l'avons déjà dit, ce n'est pas tenable sur la durée, le conseil communal doit pouvoir proposer des projets que le conseil général doit pouvoir accepter.*

Cela étant dit, nous réitérons nos remerciements à l'administration communale, au Conseil communal et au Ministre des Finances.

Le groupe Unis pour Siviriez propose donc de valider les comptes et rapports portant sur l'exercice 2025.

Je vous remercie de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet à votation.

VOTE / DÉCISION

Unanime, le Conseil général approuve les comptes 2025 tels que présentés.

4. RAPPORT DE GESTION 2025

M. le Président tiens à féliciter le Conseil communal pour la rédaction du rapport de gestion. Il donne un excellent aperçu du fonctionnement de la commune, des différents dicastères et services.

M. le Président invite tous nos concitoyens à le consulter car il apporte de nombreuses informations intéressantes sur tous les sujets. Le rapport sera disponible sur le site internet de la Commune dans le menu « Autorités & administration », page « Conseil communal ».



UNIS POUR SIVIRIEZ

Mme Marie-Claire Jaquier

Le rapport de gestion 2025 présenté est extrêmement riche en informations de tout genre. C'est un gros travail que de compiler toutes les données qu'il contient pour les mettre à disposition du Conseil général.

Mais c'est aussi un document public que la population doit pouvoir consulter pour être bien informée de la vie communale et de la multitude des dossiers traités.

Le souhait du groupe est que le lien vers ce rapport soit bien mis en évidence sur le site internet pour faciliter son accès, il est plus lisible que les comptes en tant que tels.

Le groupe Unis pour Siviriez remercie le Conseil communal et l'administration pour ce gros travail et la qualité de son contenu. Il prend acte du rapport de gestion (Loi sur les Finances Communales, art. 67 lit. c).

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président remercie Mme Marie-Claire Jaquier.

5. DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 20'650'000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE À SIVIRIEZ (MESSAGE 59)

M. le Président rappelle que la votation sur ce point de l'ordre du jour uniquement est soumise au droit de référendum.

Le nombre requis de signatures des citoyens actifs de Siviriez est de **178** pour que la demande de référendum aboutisse, soit le dixième des électeurs inscrits.

Chaque liste de signatures doit contenir les indications prévues à l'article 106 de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Le cas échéant, la demande de référendum doit être déposée au Secrétariat communal de Siviriez, dans les 30 jours à dater de la publication dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg.

M. le Président cède la parole à Mme Séverine Keller, Conseillère communale en charge du dicastère « Ecoles et Petite enfance ».

Mme Séverine Keller mentionne que ce soir, le Conseil communal soumet une décision importante, réfléchie et assumée... le vote du crédit de construction pour la nouvelle école. Il ne s'agit pas d'un projet improvisé, ni précipité, ni opaque, il est l'aboutissement d'un processus engagé de longue date, transparent et progressif dont les différentes étapes ont été régulièrement validées par votre Conseil et la Commission des infrastructures scolaires. Il s'agit donc d'un vote qui s'inscrit dans une continuité claire et annoncée.



Mme Séverine Keller relève que tous les éléments détaillés figurent dans le message 59 (cf. annexe) et indique soulever uniquement les éléments essentiels.

Le contexte

- Augmentation des effectifs scolaires
- Bâtiments existants partiellement vétustes et peu adaptés
- Crédit d'étude voté en décembre 2023
- Crédit complémentaire voté en octobre 2025

Un projet scolaire, nécessaire et tourné vers l'avenir

Un projet maîtrisé

- Programme des locaux scolaires
 - 5 classes enfantines
 - 12 classes primaires
 - 1 aula/ salle de rythmique
 - Espace pédagogique dans la zone de circulation
 - Locaux administratifs (direction, enseignants, pédagogie spécialisée)
 - Locaux pour les Services de logopédie, psychologie et psychomotricité
- Infrastructure complémentaire
 - Abri de protection civil de 200 places
 - Locaux techniques et de services
 - Aménagements extérieurs scolaires et espaces de récréation
 - Aménagements de mobilité

Une trajectoire annoncée, validée et respectée





Le crédit de construction



Libellé coûts	Montant TTC	Amort.
Projet du MEP (contrat Implenla)	16'844'574.00	3%
Abri PC (contrat Implenla)	867'395.00	3%
Part études (message 47 et contrat Implenla)	-891'564.00	3%
Photovoltaïque	250'000.00	5%
Travaux de développement	54'050.00	3%
Aménagement ERE (noues et ensementement)	Compris dans contrat	3%
Travaux de raccordement, y compris CAD	390'842.00	3%
Honoraires BAMO	50'000.00	3%
Travaux électriques (écran, TV, machines ACT et ACM, ...)	150'000.00	3%
Petit matériel (vaisselle, lave-vaisselle, micro-ondes, ...)	600'000.00	10%
Projet de mobilité domaine public	40'000.00	5%
Divers et imprévus (env. 5%)	128'000.00	25%
Total TTC	1'130'000.00	10%
	986'703.00	2.5%
	20'650'000.00	3%

Coût total : CHF 20,65 millions TTC

Coût plafond contractuel basé sur un projet mis à l'enquête

Subventions cantonales prévues

Attendre = risque de surcoûts

Un investissement maîtrisé et responsable



Financement et charge financière

Financement :

Par nos disponibilités/emprunt		CHF	20'650'000.00
Subventions attendues CCS	(arrondi)	CHF	-1'090'000.00
Subventions attendues abri PC		CHF	-300'000.00
Solde après subventions		CHF	19'260'000.00

Charges annuelles :

Amortissement annuel	Selon taux	CHF	693'310.00
Amortissement annuel subventions	3% de CHF -1'390'000.00	CHF	-41'700.00
Intérêts	2% de CHF 15'000'000.00	CHF	300'000.00
Estimation des charges d'exploitation		CHF	200'000.00
Charge financière annuelle	(estimation)	CHF	1'151'610.00

Un investissement maîtrisé et responsable



Planning prévisionnel

- Préparation du chantier dès juin 2026
- Travaux 2026- été 2028
- Mise en service : août 2028



Agir maintenant pour accueillir demain



Conclusion et discussion



Un projet nécessaire
et attendu



Un processus
transparent et
respecté



Une vision pour les
30-40 prochaines
années



Construire aujourd'hui,
au service des
génération futures

M. le Président remercie Mme Séverine Keller pour sa présentation et passe la parole à la Commission financière pour la lecture de son rapport.



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Mme Christine Dumas

Conformément aux dispositions de l'article 72 alinéa 1 lettre c de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Ce message est la suite logique des deux crédits d'étude votés précédemment. Le montant de l'investissement est de CHF 20'650'000.00. La réalisation de ce projet constitue une étape importante pour le développement de notre Commune et permettra de garantir des infrastructures scolaires en rapport avec l'évolution démographique.

*Les subventions provisoires cantonales prévues sont de CHF 1'392'127.00. Ce crédit sera financé par un emprunt et les fonds propres communaux. La Commission financière tient à préciser qu'il est important de signaler à la population **que seules une hausse d'impôt et une hausse de la contribution immobilière** permettront de couvrir les charges annuelles (hors charges d'exploitation). Nous nous dirigeons vers des années difficiles et nous devons plus que jamais veiller aux investissements futurs et aux dépenses de fonctionnement.*

*La Commission financière préavise défavorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal. Nous ne nous opposons pas au projet présenté mais sommes contraints d'admettre que les finances actuelles **sans les hausses précitées d'impôts et de contribution immobilière** ne permettent pas cet investissement.*

QUESTION DE M. BENOÎT GUILLAUME

M. Benoît Guillaume se demande si le crédit d'étude est compris dans le montant de CHF 20'650'000.00.

Mme Séverine Keller répond par l'affirmative à l'exception du 1^{er} crédit accordé en 2023 soit la demande de crédit budgétaire de CHF 50'000.00 pour l'octroi d'un mandat à un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) en vue de la réalisation d'une étude des besoins.

COMMISSION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Mme Christine Pochon

Le Conseil communal nous demande un crédit d'investissement de CHF 20'650'000.00 pour la construction d'une nouvelle école à Siviriez.



Je me fais donc la porte-parole des quatre Conseillers généraux qui font partie de la Commission d'infrastructures scolaires, soit Mme Sandra Deillon, MM. Damien Giliard, Michel Maillard et moi-même. Pour rappel la commission a été créée par le Conseil général en 2022, elle regroupe les Conseillers communaux en charge de l'école, des bâtiments communaux et des finances ainsi que les quatre Conseillers généraux cités. La commission a été accompagnée par M. Bertrand Guillaume et Mmes Géraldine Crausaz et Charlottes Rey, en leur qualité de Responsables d'établissement, ainsi que par MM. Pierre Fragnière et Florent Lançon, de la société F-Partenaires SA, en qualité de BAMO.

La situation de départ mettait en évidence les effectifs scolaires, la répartition entre les classes, les sites sur la Commune et les transports scolaires, l'état des bâtiments existants et le travail de coordination à faire pour que tout cela fonctionne au quotidien.

Nous avons demandé des statistiques et des projections d'évolution démographique, en tenant compte également de l'inventaire des parcelles et du nombre de logements constructibles sur la commune dans les prochaines années, jusqu'à l'échéance 2032 du PAL actuel, nous avons visité les bâtiments scolaires actuels pour prendre conscience de la réalité des conditions d'apprentissage et d'enseignement, apprécier les potentiels d'évolution. Nous sommes allés visiter d'autres écoles sur Fribourg et sur Vaud pour se faire une idée plus précise des exigences attendues et des solutions trouvées ailleurs. On s'est parfois fait envie, on a vu des solutions réalistes en appréciant ce qui était bien, à reproduire ou à éviter, autant pour l'école que l'entretien, la praticité et l'économie d'exploitation.

Le Conseil général a validé les étapes, le principe, le crédit d'étude, le crédit pour un avant-projet jusqu'à et y compris la mise à l'enquête, et c'est là que nous nous retrouvons ce soir.

Le principe posé et validé d'une école centralisée sur l'ancien terrain de foot de Siviriez s'est donc forgé avec le temps, avec les résultats des études, des analyses. Il restait à faire rentrer tout cela dans un module et d'intégrer les exigences du Département de l'instruction publique et de sa Commission pour les constructions scolaires, les normes liées à l'enseignement, les contingences des marchés publics et la réalité d'un budget qu'on savait devoir contenir.

Nous ne reviendrons pas sur le projet proposé, il a été présenté au Conseil, au public, il a été exposé et mis à l'enquête, conformément au planning et aux étapes posées.

Ce soir, le Conseil général doit accepter, ou non, le crédit de construction de cette école. Qui dit crédit dit dépense importante, dit coûts à supporter.

L'avis de la Commission d'infrastructure scolaire se concentre sur la nécessité du projet pour notre Commune. Il va falloir tenir jusqu'à la réalisation et la livraison du projet, ce qui n'est pas une évidence. Les bâtiments actuels ont atteint leurs limites, les conditions sécuritaires sont sous surveillance. L'achat et l'installation de containers voire de pavillons prend du temps, car il faut mettre à l'enquête, ce sont des investissements élevés pour une pérennité limitée. Ce n'est guère plus rapide car le canton prend son temps aussi pour des infrastructures provisoires.

Notre Commune doit aujourd'hui prendre ce sujet à bras le corps. Il ne s'agit pas d'avoir l'ambition de vouloir réaliser un magnifique centre scolaire mais de mettre en place une infrastructure nécessaire et indispensable à la réalisation une tâche communale.



Commune de Siviriez

Ce projet est une priorité pour la Commune, avec tout ce que cela implique. Le statu quo réserve des inconnues, les bâtiments sont vieux, ne sont plus adaptés aux exigences actuelles, ce sont des passoires énergétiques. Chaque intervention ponctuelle coûtera cher sans apporter de réelles plus-values.

Le projet implique également de résoudre une partie du sujet des transports scolaires, avec quelques économies substantielles à la clé.

Enfin l'école permettra aussi d'offrir des locaux pour d'autres activités au niveau de la Commune ou d'ailleurs. Ce sujet n'a pas été valorisé car la priorité va à l'école. Mais les besoins sont là, réunir des assemblées, des associations, permettre des séminaires lorsque les enfants sont en vacances, il y a des réponses que la Commune pourra donner.

Nous sommes convaincus que c'est une nécessité pour notre Commune et nous préavisons et soutenons le projet proposé comme étant le bon plan pour nos enfants, petits-enfants et pour notre Commune.

Merci de votre écoute.

ENSEMBLE VERS L'AVENIR - QUESTION

M. Pierre-Alain Pittet

Ma question ayant déjà été partiellement posée, je vous la soumetts quand même.

Suite à un échange avec un citoyen qui m'a approché à ce sujet, je souhaite vous soumettre la question suivante.

Les crédits d'étude de CHF 800'000.00 et CHF 750'000.00 ayant déjà été votés et engagés, pouvez-vous préciser comment ces montants sont intégrés dans le coût total de CHF 20.65 millions ?

Par ailleurs, pour quelle raison ne sont-ils pas clairement identifiables comme tels dans le Message 59 ?

On constate qu'une partie des études a été déduite (CHF 891'564.00), mais pas la totalité — ou du moins cela n'apparaît pas de manière explicite.

Ce qui soulève une question supplémentaire :

Le coût total du projet se monte en réalité à CHF 21'400'000.00 et non pas CHF 20'650'000.00 comme on pourrait le croire ?



M. Alexandre Bourqui explique que les frais engagés de CHF 575'000.00 sur le premier crédit d'étude ne sont pas compris dans le projet actuel. Le solde et le crédit complémentaire, soit CHF 975'000.00 sont compris dans le crédit de construction de la nouvelle école. Le projet du MEP est évalué à CHF 16'844'574.00 moins la part études - CHF 891'564.00. Il répond qu'effectivement si nous additionnons les demandes de crédit d'étude et cette nouvelle demande, nous arrivons à un total d'env. CHF 21'200'000.00.

M. Pierre-Alain Pittet remercie M. Alexandre Bourqui pour ses explications.

M. le Président passe la parole aux Groupes pour leur prise de position

ENSEMBLE VERS L'AVENIR - RAPPORT

M. Pierre-Alain Pittet

Le groupe Ensemble vers l'avenir a pris connaissance avec attention du message 59 relatif à la construction de la nouvelle école à Siviriez.

Conscient de l'importance de cet investissement pour l'avenir de la Commune, notamment en matière d'infrastructures scolaires et de développement démographique, notre groupe a procédé à une analyse approfondie du projet.

Ce dossier soulève toutefois des enjeux majeurs, en particulier sur les plans financiers, fiscaux et organisationnels, qui méritent une réflexion attentive.

Dans ce contexte, et compte tenu de la diversité des sensibilités au sein de notre groupe, chaque membre reste libre de sa position et de son vote.

Le groupe Ensemble vers l'avenir tient à remercier l'engagement et le travail de toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet.



M. Nicolas Oberson

Le message 59 porte sur la demande de crédit de CHF 20'650'000.00 pour la construction d'une nouvelle école à Siviriez.

Sur la procédure et l'échéancier, nous nous sommes d'abord étonnés que la mise à l'enquête ait été faite avant que le Conseil général ne prenne la décision formelle, que les informations aient été diffusées dans la Chronique communale, distribuée le 10 avril 2026 et que la presse en ait déjà parlé (le 11 avril 2026 dans la Gruyère notamment), laissant à penser à plusieurs citoyens que le Conseil général ne sert à rien puisque tout est dit.

Sur la question de fonds, nous n'allons pas reprendre ce qui a été dit, publié, exposé depuis que le Conseil et les Commissions travaillent. Le projet nous convient, il a passé par les mains des experts, d'un jury, il est validé comme étant conforme à ce qui nous est nécessaire : un centre scolaire avec des infrastructures adaptées aux exigences de l'enseignement pour demain et les prochaines années.

Le statu quo, c'est-à-dire de continuer avec les bâtiments actuels, n'est tout simplement pas envisageable, c'est même une fausse idée de croire que la Commune pourrait ainsi faire des économies : l'entretien de ces immeubles, leur adaptation voire la nécessité de disposer de places supplémentaires, de containers, coûtera cher sans régler les problèmes de transports scolaires.

La vraie question que nous devons traiter ce soir est de savoir si notre Commune peut se payer cette nouvelle école ? Nous avons débattu le sujet pour arriver à la conclusion que notre Commune doit se le permettre. Il y a l'évolution démographique, avec le développement de nos villages et une augmentation de la population scolaire. Peut-être que dans dix ans, cette courbe se tassera, mais d'ici là nous devrions dépenser sous la contrainte pour n'avoir dans 10 ans que des bâtiments, plus vieux de 10 ans, entretenus comme on aura pu. Une nouvelle école ne coûtera pas moins cher dans 10 ans.

Si nous devons envisager une fusion de communes, aucune de nos voisines n'a aujourd'hui la capacité de prendre nos enfants dans leurs écoles. Le sujet des transports scolaires n'en serait que plus compliqués encore. Il y a une taille critique qui fait que nous devons assumer certaines réalités et faire cet effort, c'est une priorité communale.

Là on peut regretter que cette analyse n'ait pas été faite plus tôt, que cette projection n'ait pas été posée : la commune aurait probablement donné d'autres priorités à certaines réalisations qu'il nous faut aujourd'hui assumer.

Ce qui est fait est fait, et aujourd'hui, nous devons pourvoir à une école pour nos enfants. Cela impliquera des sacrifices, des choix que nous n'aurons plus à faire pendant quelques années parce que la marge de manœuvre sera très limitée. Il faudra mettre sous la pile ce qui n'est pas indispensable, il faut que nous en soyons tous conscients.

Le groupe Unis pour Siviriez remercie le Conseil communal et la Commission d'infrastructures scolaires, ainsi que les entreprises associées, pour le travail réalisé et le projet présenté.



Commune de Siviriez

Le groupe Unis pour Siviriez accepte la demande de crédit de CHF 20'650'000.00 pour la construction d'une nouvelle école à Siviriez.

Merci pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet à votations.

VOTE / DÉCISION

A la majorité des voix,

22 OUI

3 NON

-- Abstention

le Conseil général accepte la demande de crédit de CHF 20'650'000.00 pour la construction d'une nouvelle école.

6. DIVERSES RÉPONSES : POSTULATS – PROPOSITIONS - QUESTIONS

M. le Président passe la parole aux membres du Conseil communal.

QUESTION N° 6 – UNIS POUR SIVIRIEZ

M. Benoît Guillaume

Arrêt HLM

Lors de l'assemblée de décembre 2020 j'avais demandé que le bus TPF Romont-Palézieux s'arrête aussi vers le HLM de Villaraboud car l'arrêt Beauregard était peu fréquenté et mal positionné pour les habitants du village de Villaraboud.

On m'avait répondu qu'un arrêt de bus devant être réalisé à Oron, notre requête sera prise en compte lorsque les travaux seront effectués car ce nouvel arrêt de bus permettra de « gagner » les minutes suffisantes pour organiser un 2ème arrêt à Villaraboud

Qu'en est-il sachant que les nouveaux horaires sont en vigueur au mois de décembre.



RÉPONSE DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil général du 13 décembre 2022

M. Daniel Girard

Comme déjà annoncé, une séance en présence du Service des Ponts et Chaussées, du Service de la mobilité et de la Commune a lieu courant 2022. Au vu des problématiques présentes (vitesse, passage piéton, arrêt de bus, carrefour problématique, ...), ces deux Services ont proposé à la Commune de mandater un bureau de mobilité pour établir un concept général du secteur.

Le Conseil communal a prévu dans son budget 2023 une étude de sécurité et un concept d'aménagement du secteur de Bramafan dans sa globalité. Le périmètre de l'étude commence au carrefour du Carro jusqu'à l'intersection vers la Place d'armes et inclus le secteur des routes communales sur Villaraboud. L'étude portera sur les points suivants :

- *Vitesse de circulation élevée sur la route cantonale*
- *Passage pour piétons*
- *Cheminements piétonniers*
- *Carrefour du Carro : identifié comme point noir du réseau cantonal*
- *Implantation et localisation des arrêts de bus desservant le village*

L'étude sera adjugée début 2023 et les résultats sont attendus avant les vacances d'été de la même année.

Le Conseil communal demande au Conseil général de lui accorder un délai supplémentaire d'une année afin de pouvoir lui présenter un concept de ce secteur lors de la séance d'automne.

Conseil général du 21 avril 2026

M. René Gobet présente cet objet en l'absence de M. Denis Orange

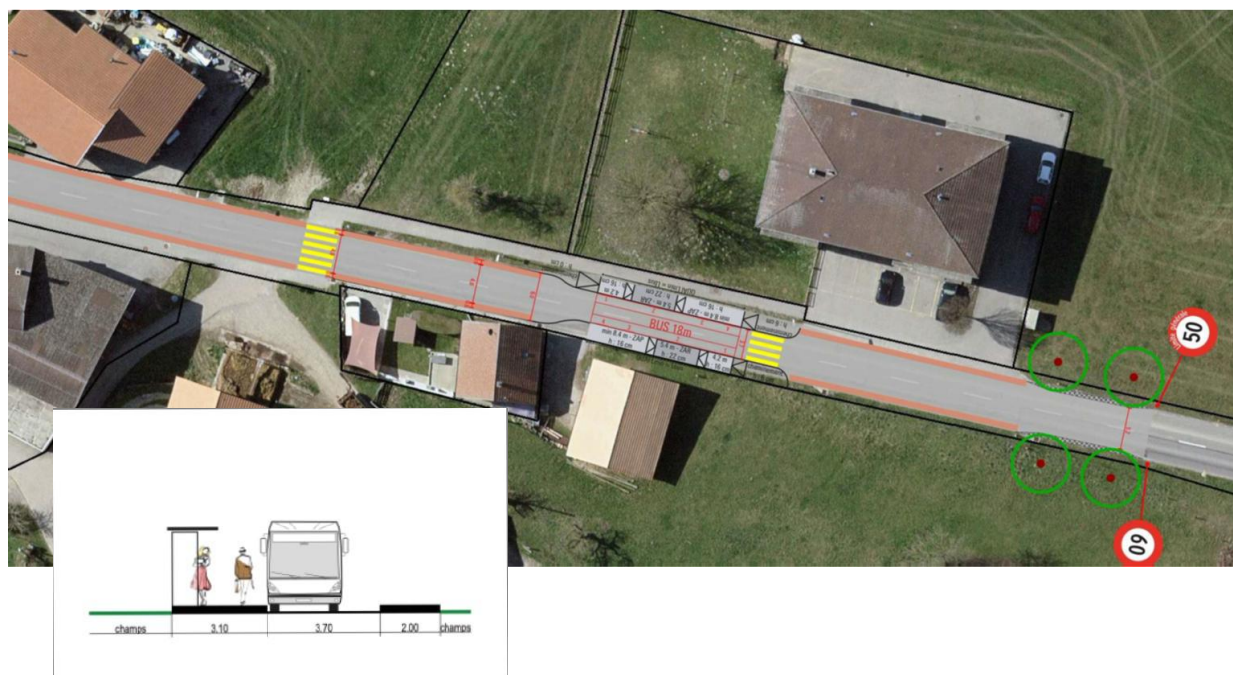
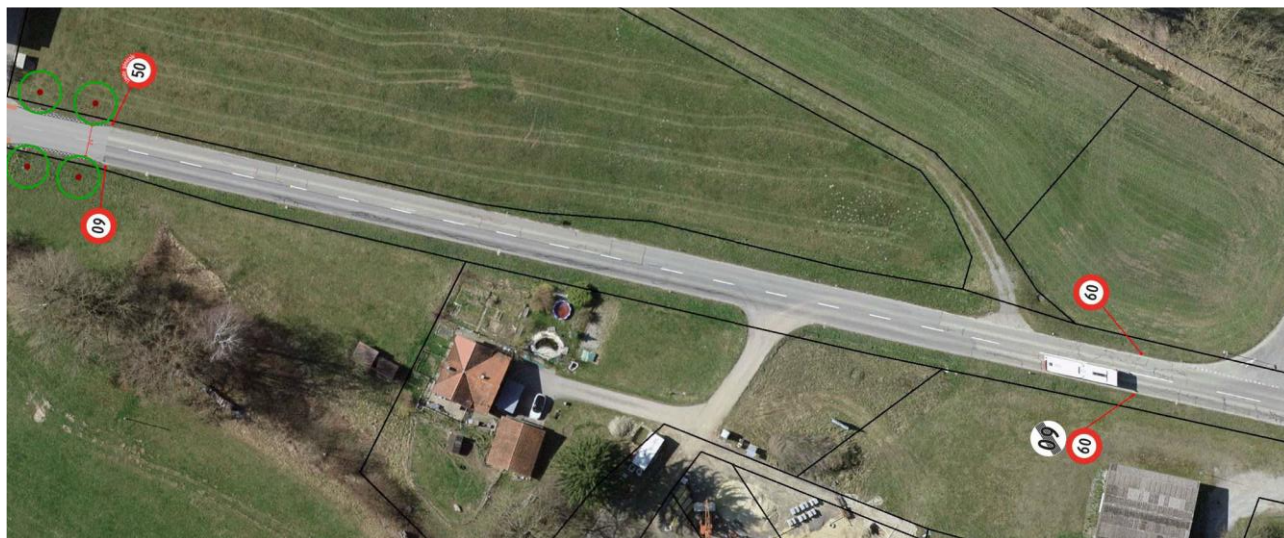
Suite à la demande de prolongation de délai de décembre 2022, le Conseil communal a poursuivi les études en collaboration avec notre mandataire et le bureau VALTRALOC (Valorisation des espaces routiers en traversée de localités.) des Services de l'Etat.

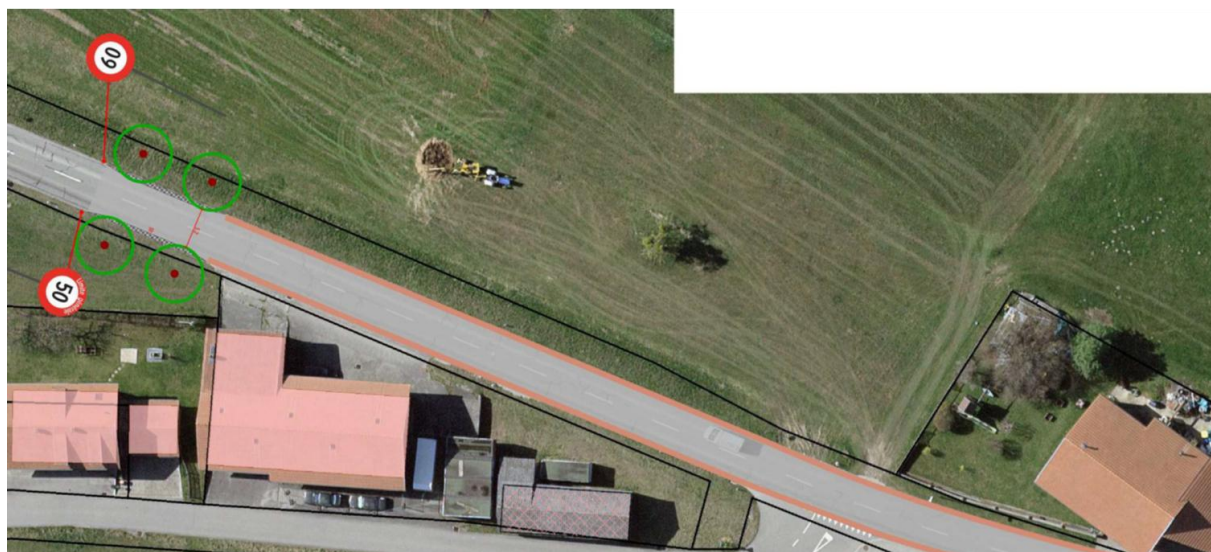
Si le projet en lui-même n'a jamais été contesté par le bureau, plusieurs compléments d'étude ont été demandés. Printemps 2026, une troisième version du projet a été transmise au bureau pour approbation.

Il est à noter qu'une fois le projet approuvé, il est transmis au Canton qui en assure le suivi et le calendrier selon ses disponibilités en personnel et financières.



Le Conseil communal fait une présentation du concept transmis au bureau VALTRALOC.





M. Bertrand Guillaume, Responsable technique, précise qu'au carrefour « Le Carreau » des aménagements « tortues » seront créés.

M. Louis Bérard se dit déçu par le projet présenté, selon lui le seul projet valable pour ce passage est l'aménagement d'un giratoire.



M. Bertrand Guillaume rapporte que le projet de giratoire a été étudié en détail. Toutefois, les analyses techniques ont mis en évidence que les routes de La Pierra et de Villaraboud arrivent actuellement avec une inclinaison inadéquate par rapport au giratoire projeté. Afin de respecter les normes en vigueur, il serait nécessaire de modifier ces deux branches routières de manière à ce qu'elles soient perpendiculaires au giratoire. Par ailleurs, selon la nouvelle législation relative à la mobilité, chaque branche d'accès doit être financée par le propriétaire concerné. Dès lors, les adaptations requises engendreraient des coûts particulièrement importants, estimés à plusieurs millions de francs.

Mme Christine Dumas se demande si l'ajout d'un arrêt de bus a été accepté.

M. René Gobet indique que l'ajout d'un arrêt de bus ne devrait pas poser de difficulté particulière. L'arrêt « Beauregard » est, dans un premier temps, maintenu. En principe, les Transports publics fribourgeois (TPF) ne procèdent pas à la suppression des arrêts existants.

M. Benoît Guillaume accepte la réponse et émet le souhait que le 60 km/h soit aménagé dans les meilleurs délais.



QUESTION N° 19 – UNIS POUR SIVIRIEZ

Mme Manon Jaquier :

En décembre dernier, une demande de crédit concernant le développement de projet d'espace communautaire et d'habitat intergénérationnel a été reportée par le Conseil général.

Lors des présentations faites avant le vote, il a été question de réaménager l'espace occupé par l'actuel Foyer Notre-Dame Auxiliatrice, dont on a perçu qu'il allait être démoli.

Cet immeuble est au centre du village et mérite donc qu'une information objective soit faite à la population sur ce qu'il va advenir.

Sachant que cet immeuble appartient aujourd'hui au Réseau Santé Glâne, nous posons les questions suivantes :

- *Qu'est-ce que le propriétaire de l'immeuble prévoit de faire du Foyer Notre-Dame Auxiliatrice une fois le nouveau home en exploitation ? Dans quels délais ?*
- *Comment est réglée la restitution anticipée de l'ouvrage puisque le terrain appartient à la Commune ?*
- *Que rapporte le DDP actuellement à la Commune ?*
- *Le Conseil communal a-t-il pris acte des intentions du propriétaire ou bien a-t-il cherché d'autres solutions ?*
- *La Commission d'aménagement a-t-elle été impliquée dans ces discussions ?*

Ce terrain est au centre du village, en zone d'intérêt général : c'est donc un emplacement précieux qu'il serait dommageable d'abandonner pour en faire un simple jardin. Il n'y a pas d'emprise visuelle puisqu'il y a un immeuble sur cette parcelle.

Un changement du plan de zone est-il possible, dans quels délais ?

DEMANDE DE REPORT DE DÉLAI DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil général du 16 mai 2023

Mme Tania Dumas

Le Conseil communal a bien pris note de la question du groupe « Unis pour Siviriez » du 17 mai 2022.

Actuellement, le Conseil communal, via un Groupe de travail, prépare un avant-projet concernant cet espace en parallèle d'une étude plus globale couvrant l'entier du secteur.



Plus précisément, le Conseil communal a commandé une étude pour l'élaboration d'une vision urbanistique du secteur allant de la salle paroissiale jusqu'à l'auberge en passant par l'école, l'église, le home, l'administration communale et la halle de gym. Cette étude devra donner des lignes directrices sur les aménagements routiers et paysagers, les tracés de mobilité douce ainsi que le caractère des différentes places présentes (cour d'école, place halle de gym, parvis de l'église, places de jeux, ...).

En parallèle, le même mandataire est chargé de préparer un avant-projet de la place du home existant afin d'esquisser les premières variantes des possibilités qui existent sur ce lieu.

Un retour du mandataire est prévu fin mai pour les premières variantes de ces études. Le Conseil communal espère pouvoir venir devant le Conseil général cet automne afin d'expliquer le projet.

Concernant les autres points (restitution, DDP, ...), les discussions avec le Réseau santé de la Glâne (RSG) n'ont pas débuté.

La question étant arrivée au bout du délai, le Conseil communal demande un délai supplémentaire pour pouvoir répondre à cette question le plus précisément possible.

Conseil général du 21 avril 2026

M. René Gobet présente cet objet en l'absence de M. Denis Orange

Le Conseil général ayant validé la demande de crédit d'investissement pour la réalisation de l'espace communautaire sur la base d'un projet concret et, le Droit Distinct et Permanent (DDP) avec le RSG ayant également été validé, le Conseil communal estime que cette question n'a plus lieu d'être et doit être considérée comme réglée.

Le projet a été mis à l'enquête le 17 avril 2026 dans la Feuille officielle et une demande de subventions a été adressée au Service de l'environnement. L'appel d'offres aux entreprises sera exécuté entre fin avril et début mai 2026.



QUESTION N° 21 – QUESTION INDIVIDUELLE

M. Blaise Grand :

C'est en qualité de président de la Fanfare Paroissiale de Siviriez que je vous interpelle. Tout d'abord pour remercier sincèrement et chaleureusement la commune, le Conseil communal et les collaborateurs de la commune pour l'accueil réservé aux demandes de la fanfare, les réponses favorables, la collaboration et la mise à disposition des installations au centre du village.

Dans le contexte de pandémie dont nous sortons, l'organisation de la 61^{ème} Fête des Musiques du Giron de la Glâne n'aurait pas été possible sans ces infrastructures et cette collaboration : soyez-en une fois encore grandement remercié.

Nous avons notamment apprécié la mise à disposition du local des pompiers, avec la place devant l'immeuble, qui donne de belles perspectives à tout organisateur d'événement à Siviriez.

Vu la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers, il apparaît que ce local devrait devenir disponible. Voici mes questions :

A quel horizon temporel ce local devrait-il être disponible ?

Son affectation future est-elle déjà décidée ?

Le conseil communal a-t-il déjà des projets pour ce local ?

Une discussion avec l'USL est-elle possible à ce sujet ?

DEMANDE DE REPORT DE DÉLAI DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil général du 16 mai 2023

Mme Tania Dumas

Suite à différentes interventions en Conseil général et demandes de diverses sociétés communales ces derniers mois, nous avons entrepris une visite locale de tous les bâtiments communaux.

Un inventaire global a été établi, tant au niveau de l'utilité que de l'utilisation des surfaces, de l'espace disponible que du matériel stocké.

A l'heure actuelle, il reste à constituer un inventaire global en termes de besoins et de demandes.

Le but étant d'analyser et de centraliser les choses au mieux. Dans un deuxième temps, prioriser le tout de manière à répondre au mieux à cette analyse.



C'est pourquoi, le groupe de travail « Bien vivre à Siviriez », constitué de membres de la Commission d'aménagement et de la Commission culture, sports, loisirs, jeunesse, M. Denis Orange et moi-même, sera amené à se pencher sur la thématique prochainement.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal souhaite une prolongation de délai.

Conseil général du 21 avril 2026

M. Christian Ruffieux

Le Conseil communal souhaite traiter l'ensemble des questions, propositions et postulats encore en suspens avant la fin de la législature, même si certains sujets pourront être repris dans la suivante.

Concernant la question qui nous occupe aujourd'hui, le Conseil communal n'a, à ce stade, pas de projet défini pour le local évoqué et aucune décision n'a été arrêtée quant à son affectation future.

Un projet d'agrandissement de l'Accueil extrascolaire (AES) avait été mis au concours. Toutefois, celui-ci s'est révélé trop coûteux au regard du nombre de places supplémentaires qu'il aurait permis de créer. Depuis lors, le local n'a pas trouvé d'affectation ou de destination définitive.

Dans ce contexte, le Conseil communal propose de clore cette question à l'issue de la présente législature.

Une réflexion globale sur l'avenir des bâtiments communaux sera engagée lors de la prochaine législature, ce qui permettra d'intégrer ce dossier dans une vision d'ensemble.

M. le Président valide la réponse.



7. DIVERS

M. le Président donne la parole aux membres du Conseil communal.

PAROLE AU CONSEIL COMMUNAL

INVESTISSEMENTS TERMINÉS

M. René Gobet, Syndic, présente

Investissement terminé

Plan d'aménagement de détail (PAD) "Les Chaussières"

Présenté lors de la séance du Conseil général du 21 avril 2026

Comptes n°		Coût (CHF)	Budget (CHF)
9630.5030.02	Total des coûts	72 489.80	
9630.5130.00			
9630.6100.02	Participations de tiers	- 28 883.55	
		43 606.25	45 000.00
	Coût inférieur au crédit accepté		- 1 393.75



Commune de Siviriez

M. René Gobet présente l'agenda 2026



COMMUNE DE SIVIRIEZ

Conseil général - Calendrier des séances 2026

	Comptes			Budget
Conseil communal : tractanda + messages	09.03.2026		24.08.2026	26.10.2026
Bureau Conseil général + Syndic + Secrétaire	12.03.2026		25.08.2026	27.10.2026
Commission financière seule	26.03.2026		10.09.2026	12.11.2026
Commission financière + Conseil communal	02.04.2026		17.09.2026	19.11.2026
Rencontre des 2 Groupes avec Conseil communal	07.04.2026		22.09.2026	24.11.2026
Séance du Conseil général	21.04.2026	19.05.2026	08.10.2026	10.12.2026
	Mardi	Séance de constitution	Jeudi	Jeudi

M. René Gobet informe que l'acte de vente des Chaussées sera signé ce jeudi 23 avril 2026.

M. Christian Ruffieux, Responsable du dicastère « Bâtiments communaux et Energie » donne diverses informations :

Information sur la sécurité des bâtiments

Contrôle de protection incendie

- Demande de l'ECAB de compléter le système d'information des bâtiments SIBAT (liste des bâtiments avec leur typologie, affectation et état des contrôles)

En cours avec notre spécialiste communal

- Des contrôles ont été planifiés cette année

La salle paroissiale a déjà été contrôlée en prévision de la Mexican Night

Patente K

Lors de la demande d'autorisation, une application plus rigoureuse des contrôles est appliquée

Un exercice d'évacuation annuel est effectué dans toutes les écoles de notre cercle scolaire.

Le dernier en date le 27 novembre 2025.





Informations sur le dossier éolien

- 1) Communiqué de presse du DEEF & SdE (Service de l'Energie)**
- 2) Etude des vents d'Enova validée par Meteotest (8 mars 2026)**
- 3) Rapport de mesure du mât de Billens (16 mars 2026)**
Selon ce rapport établi par le canton, un potentiel éolien est établi
- 4) Paysage libre conteste le rapport de mesure (19 mars 2026)**

5) Communiqué de presse des communes concernées pour réagir (complotistes)

Pour la prochaine législature, proposition de création d'un petit comité intercommunal



Mme Marie-Claire Jaquier remercie M. Christian Ruffieux pour les clarifications apportées ainsi que pour la qualité du travail accompli. Elle souhaite également adresser ses sincères remerciements à la Commission de l'énergie, qui a fourni un travail considérable et particulièrement rigoureux sur ce dossier. Mme Marie-Claire Jaquier encourage la nouvelle législature à poursuivre dans cette voie, avec le même esprit de collaboration, de responsabilité et d'engagement au service de l'intérêt général.

La parole n'étant plus demandée par le Conseil communal, M. le Président remercie les membres du Conseil communal pour ces renseignements et passe la parole aux membres du Conseil général.



PAROLE AU CONSEIL GÉNÉRAL

M. le Président rapporte que l'administration a reçu deux postulats.

POSTULAT « UNIS POUR SIVIRIEZ »

M. Frédéric Corminboeuf

Recherche réelle d'alternatives aux hausses d'impôts

Nous demandons au Conseil communal de présenter un rapport factuel et détaillé concernant toutes les autres possibilités d'équilibrer le budget communal sans recourir uniquement à la hausse des impôts. Les seuls amortissements obligatoires coûtent CHF 1'200'000.00 à la Commune.

- *Peut-on réduire des objets à amortir ?*
- *Le Service des communes est-il en mesure d'émettre des recommandations à ce sujet ?*

M. le Président procède au vote sur ce postulat.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général accepte ce postulat.



POSTULAT « UNIS POUR SIVIRIEZ »

Mme Christine Dumas

Affectation future des bâtiments scolaires et d'autres immeubles communaux

Nous demandons au Conseil communal de présenter un rapport factuel et détaillé concernant les possibilités de réaffectation des immeubles communaux : notamment les écoles actuelles, la salle de paroisse mais aussi les autres immeubles du patrimoine financier et administratif.

- *S'il y a des changements d'affectation à proposer, lesquels, dans quels délais, pour en faire quoi ?*
Le rapport mettra en évidence les revenus locatifs, les charges d'exploitations et les valeurs vénales.

M. le Président soumet ledit postulat au vote.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général accepte ce postulat.

QUESTION « UNIS POUR SIVIRIEZ »

M. Frédéric Conus

Question déposée par une personne habitant la Commune de Siviriez

Est-il correct que le Règlement communal sur l'épuration et l'évacuation des eaux usées ne considère pas depuis sa mise en vigueur au 1^{er} janvier 2016 un indice de pondération, par exemple l'indice d'utilisation du sol maximal fixé pour la zone à bâtir selon notre Règlement communal d'urbanisme ?

La surface pondérée en rapport direct avec le dimensionnement est donc le coût des installations du réseau afin de respecter le principe de causalité la pondération doit être stipulée dans le règlement aux articles traitant la taxe de base selon les articles 37 et 38 du règlement actuel.

M. Emmanuel Jaquier, Responsable du dicastère « Approvisionnement et protection des eaux, Domaine forestier » relève que l'indice IBUS est pris en compte uniquement pour la taxe de raccordement. Il souligne que le Conseil communal étudiera cette requête et répondra dans les meilleurs délais.



QUESTION INDIVIDUELLE

M. Pierre-Alain Pittet relève que le goudron sur la route de Prez-vers-Siviriez se dégrade rapidement et souhaite savoir si des travaux de réfection ou d'entretien sont prévus à court ou moyen terme.

M. Bertrand Guillaume, Responsable technique, répond que le Service des ponts et chaussées nous a informé que le revêtement phonoabsorbant fera l'objet d'une réfection en 2027.

M. Pierre-Alain Pittet remercie M. Bertrand Guillaume pour sa réponse.

QUESTION INDIVIDUELLE

Mme Christine Pochon demande si le début des travaux du pumptrack est, d'ores et déjà, agendé.

M. Vincent Maunoury, Responsable du dicastère « Sports, culture, jeunesse, manifestations villageoises », mentionne qu'en ce moment le terrain est en phase de stabilisation. Cette étape a pris du retard. En conséquence, la date d'inauguration a dû être reportée. Le début des travaux est désormais prévu pour début juillet, avec une inauguration envisagée à l'automne 2026.

Concernant le financement, M. Vincent Maunoury informe que diverses démarches de recherche de fonds ont été entreprises, notamment auprès de 16 fondations consultées à ce jour, sans réponse positive pour l'instant. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de l'Association Glâne Région (AGR) concernant la question d'un éventuel financement.

QUESTION INDIVIDUELLE

Concernant les transports scolaires, M. Frédéric Conus se pose la question quant au renouvellement des bus.

Mme Séverine Keller, Responsable du dicastère « Ecoles et Petite enfance », indique que les deux nouveaux bus Mercedes sont désormais en service. Selon les rapports reçus de Taxi Romontois, le bus bleu a également été révisé.



QUESTION INDIVIDUELLE

Concernant les bras morts du réseau d'eau, M. Frédéric Conus, s'agissant plus particulièrement de la place du Saulgy, rappelle que le Conseil communal avait évoqué la possibilité d'y aménager une fontaine. Il demande où en est ce projet et si, à tout le moins, le tronçon concerné fait l'objet d'une purge annuelle.

M. Emmanuel Jaquier, Responsable du dicastère « Approvisionnement et protection des eaux, Domaine forestier », relève que ledit bras mort est purgé complétement deux fois par année. Il reprendra cette problématique au sein du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que les personnes qui ont formulé des questions, qu'elles soient individuelles ou en groupe, sont priées de les transmettre par courriel à l'administration communale, cela facilite la rédaction du PV.

Il demande également aux Présidentes et Présidents de chaque commission de transmettre à l'administration les PV des diverses séances afin de pouvoir les insérer sur Intranet et les archiver. Il mentionne que, désormais, les indemnités du Conseil général seront calculées sur la base desdits PV.

M. René Gobet remet à M. Blaise Grand, au nom du Conseil communal, un présent en remerciement de son année de présidence.



MOT DE M. RENÉ GOBET, SYNDIC

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers habitants,

Après vingt-cinq années passées au sein de notre Conseil communal, dont dix années en qualité de Syndic, le moment est venu pour moi de vous dire au revoir et de transmettre le flambeau.

C'est avec une certaine émotion que je quitte aujourd'hui mes fonctions. Ces années ont été marquées par un engagement constant au service de notre Commune, de ses habitants et de son développement. Elles ont été riches en défis, en décisions parfois difficiles, mais aussi en réussites collectives dont je garde une grande fierté.

Parmi les évolutions importantes de notre vie institutionnelle, la mise en place du Conseil général constitue sans doute une étape marquante. Je tiens à le dire avec franchise : sa création et sa mise en œuvre n'ont pas été simples. Elles ont demandé des ajustements, des apprentissages, et parfois des remises en question. Et il est honnête de reconnaître aujourd'hui que cette phase d'apprentissage n'est pas encore totalement terminée. Mais c'est aussi cela, la vie démocratique : un processus vivant, qui se construit dans le temps, avec l'expérience et la volonté commune de progresser.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans la collaboration précieuse des membres du Conseil communal, des collaborateurs de l'administration communale, ainsi que de toutes celles et ceux qui ont contribué à faire avancer nos projets. Je tiens à leur exprimer ici ma profonde reconnaissance. Je remercie également la population pour la confiance accordée au fil des années. Cette confiance est à la fois un honneur et une responsabilité exigeante, qui donne tout son sens à l'engagement public.

Je pars avec la conviction d'avoir toujours agi au mieux des intérêts de notre Commune, et avec la satisfaction de laisser derrière moi des institutions solides, même si elles continuent d'évoluer, de s'adapter et de s'améliorer.

Je souhaite plein succès à celles et ceux qui reprendront le relais. Notre Commune poursuivra son chemin, et je ne doute pas qu'elle saura relever les défis de demain avec énergie, ouverture et intelligence collective.

Enfin, permettez-moi de vous dire simplement merci. Merci pour ces années partagées, pour ces échanges, pour cette aventure humaine et politique qui restera l'un des grands chapitres de ma vie. Je vous souhaite à toutes et à tous le meilleur pour la suite.



MOT DE MME ELIANE CLERC, VICE-SYNDIQUE

Monsieur le Syndic,
Cher René,

Il n'est pas toujours facile de trouver les mots justes pour remercier une personne qui a tant donné, surtout lorsque cette personne préfère la discrétion à la lumière. Et pourtant, ce soir, il est important de marquer une pause pour reconnaître le chemin parcouru et l'engagement dont tu as fait preuve durant toutes ces années.

Tu as consacré une part importante de ton temps et de ton énergie à notre commune : d'abord comme conseiller communal, puis durant deux législatures en qualité de Syndic. Ce parcours témoigne d'une constance rare, d'un sens aigu des responsabilités et d'un attachement profond à la collectivité.

Nous ne ferons pas ce soir le bilan détaillé ni ne reviendrons sur tous les temps forts de ton parcours au sein du conseil communal — car nous y passerions sans doute beaucoup de temps. Mais si un jour, il te prend l'idée et l'envie d'en faire un bilan complet, nul doute que sa lecture sera aussi riche qu'inspirante.

Ta manière d'exercer cette fonction a toujours été empreinte de sérieux et de constance. Sans chercher à te mettre en avant, tu as su faire avancer les dossiers, prendre des décisions parfois exigeantes et assumer ton rôle au plus près de tes valeurs. Et chacun le sait : la fonction de Syndic n'est pas toujours simple. Elle demande de trancher, d'arbitrer, et il est impossible de satisfaire tout le monde en toute circonstance. Mais tu l'as fait avec honnêteté, avec équilibre et avec le souci constant de l'intérêt général.

Et puis, il y a ce petit détail qui en dit long — tu es sans doute le seul citoyen de Siviriez à avoir, comme fond d'écran de ton natel, le drapeau de ta commune. Un symbole simple, mais qui reflète parfaitement ton attachement, ta fierté et ton engagement sincère envers ta Commune.

Au fil des années, tu as contribué à façonner notre commune, à la faire évoluer, à la préparer pour l'avenir, exercice de plus en plus difficile vu les différents contextes qui nous entourent. Derrière chaque projet, chaque décision, il y a eu ton implication, ton sens du devoir et ta volonté de servir l'intérêt général.

Ce soir, nous souhaitons simplement te dire merci. Merci pour ton dévouement, pour ta disponibilité, pour ton intégrité. Merci pour tout ce que tu as apporté, souvent sans bruit, mais toujours avec justesse.

Nous t'adressons toute notre reconnaissance et te souhaitons, pour la suite, de profiter pleinement du temps qui s'ouvre devant toi. Nous savons que tu sauras en profiter pour t'adonner à tes passions, notamment ces belles balades dont tu as le secret, à la recherche de champignons. Et sois assuré que nous serons toujours volontiers au rendez-vous pour en partager la dégustation !

Avec toute notre reconnaissance et nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape.



CONCLUSION DE M. LE PRÉSIDENT

La parole n'étant plus demandée, M. le Président adresse quelques mots de conclusion.

La séance de printemps du Conseil général est traditionnellement consacrée à l'examen des comptes de l'année écoulée. Elle constitue également un moment institutionnel important, puisqu'elle s'accompagne de l'élection de la présidence et de la vice-présidence.

Fin de législature oblige, nous sautons cette étape ce soir. Pour la législature 2021–2026, notre mandat de Conseillères et Conseillers généraux, ainsi que celui de Conseillères et Conseillers communaux, prend fin.

La législature 2026–2031 débutera officiellement début mai. Elle sera précédée de deux rendez-vous essentiels :

- *Ce vendredi 24 avril 2026 a lieu l'assermentation des nouvelles conseillères et des nouveaux conseillers communaux et généraux ;*
- *Mardi 19 mai 2026 : la séance constitutive aura lieu ici même.*

Je tiens à adresser mes sincères félicitations à l'ensemble de nos nouveaux élus, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui se sont portés candidates et candidats et figurent parmi les viennent-ensuite. Merci pour votre engagement, ce n'est qu'une question de temps avant de vous retrouver dans le Conseil général au cours des cinq prochaines années.

Plusieurs d'entre nous continueront à siéger durant la prochaine législature. Cette continuité permettra de transmettre l'expérience acquise et de faciliter l'intégration des nouveaux membres.

En 2021, tout était nouveau, et le contexte sanitaire nous obligeait à nous étaler dans toute la salle de gym. Le chemin parcouru depuis lors est considérable. Je fais pleinement confiance à nos nouveaux élus pour poursuivre ce travail, avec un objectif constant : le bien-être des habitantes et habitants de notre belle commune de Siviriez.

Outre la nomination de la future présidence, de la vice-présidence, du Bureau et des commissions, il appartiendra au nouveau Conseil général de se prononcer, lors de la séance constitutive, sur la réduction du nombre de membres du Conseil communal, de neuf à sept. Cette décision s'inscrit dans la requête transmise par le Conseil communal à la Préfecture le 31 mars 2026, ainsi que dans la décision préfectorale rendue le 13 avril 2026.

Il est rappelé que, selon la pratique, une telle modification doit intervenir en principe six mois avant le renouvellement des autorités. Nous avons d'ailleurs étudié la question de manière approfondie et arrêté une décision en ce sens il y a une année. Malheureusement, il y a lieu de constater que le Conseil communal ne peut pas être constitué au complet. Afin de garantir le bon fonctionnement de l'exécutif, les compétences de surveillance de la Préfecture autorisent ce changement au début de la législature.



Commune de Siviriez

La composition du Conseil communal sera donc fixée à sept membres pour l'ensemble de la législature. Aucun retour à neuf membres ne sera admis en cours de législature.

J'en profite pour adresser mes félicitations à nos sept Conseillères et Conseillers communaux sortants réélus. Et j'adresse également mes sincères remerciements à l'ensemble des membres sortants, ainsi qu'à celles et ceux qui ont quitté le Conseil communal en cours de législature, pour votre investissement, votre temps, et les compétences mises au service de notre Commune.

Un merci tout particulier à notre Syndic, René, pour tes nombreuses années à l'exécutif et à la fonction de Syndic. C'est une responsabilité exigeante, parfois ingrate : lorsque tout va bien, cela paraît naturel ; lorsque la période est plus difficile, la critique peut se faire plus facile. Tu es cependant toujours resté fidèle au poste. Notre collaboration durant cette dernière année a été très agréable et je suis certain qu'il en allait de même pour mes prédécesseurs.

Je remercie chaleureusement mes collègues du Bureau pour la qualité de notre collaboration, ainsi que notre secrétaire, Véro, pour son travail, sa disponibilité et sa réactivité. Je n'oublie pas non plus l'ensemble du personnel de l'administration.

Enfin, merci à vous, chères et chers collègues du Conseil général. Ces cinq années ont été riches en expériences et en rencontres.

Je remercie également mes prédécesseurs à la présidence du Conseil général, qui ont tracé la voie, et en particulier notre tout premier président, M. Gérard Toffel, qui a accompli un travail immense pour mettre en place de nombreux éléments fondateurs.

Je vous remercie de votre attention, il est 21h11, je clos les débats.

Un verre de l'amitié va être servi, n'hésitez pas à rester pour prolonger un peu la soirée. Merci pour votre attention et bonne fin de soirée à toutes et à tous.

Il clôt les débats à 21h11

Au nom du Conseil général

Le Président

La Secrétaire

Blaise Grand

Véronique Moret



Message n° 59 à l'intention du Conseil général du 21 avril 2026

Point N° 5 de l'Ordre du jour

Demande de crédit de CHF 20'650'000.00 pour la construction d'une nouvelle école à Siviriez

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par le présent message, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter une demande de crédit de CHF 20'650'000.00 pour la construction d'une nouvelle école à Siviriez.

1. Introduction

À la suite de la demande de crédit pour la phase d'étude et le crédit complémentaire précédemment validés par le Conseil général, le Conseil communal dispose aujourd'hui d'un projet de nouvelle école communale abouti, conforme aux besoins identifiés et aux objectifs fixés par la Commune.

Le présent message porte sur l'octroi du crédit d'investissement nécessaire à la réalisation de l'ouvrage et de ses aménagements associés. La réalisation de ce projet constitue une étape stratégique supplémentaire pour le développement communal et permettra d'anticiper les besoins de demain et de garantir des infrastructures scolaires capables de soutenir une évolution démographique.

Par ailleurs, la vétusté de certains bâtiments, dont les contraintes techniques et fonctionnelles ne permettent plus d'assurer des conditions d'enseignement conformes aux exigences contemporaines, impose une action résolue.

Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, la mise en service est prévue pour la rentrée scolaire 2028.

Le projet et les éléments financiers sont détaillés dans les chapitres suivants et permettront au Conseil général de se prononcer.

2. Historique du projet

Face à l'augmentation des effectifs scolaires et à l'obsolescence des infrastructures existantes, la Commune de Siviriez a engagé une réflexion stratégique visant la réalisation d'un nouveau complexe scolaire communal permettant de répondre aux besoins pédagogiques à moyen et long terme.



Une première étape a consisté en l'octroi d'une demande de crédit d'étude (message n°31 du 12 décembre 2023). À la suite d'une étude préliminaire, le Conseil communal a poursuivi la démarche sous la forme d'un Mandat d'études parallèles (MEP) en entreprise totale. Cette procédure visait :

- La mise en concurrence de plusieurs groupements Entreprise totale (ET)-Architectes
- La comparaison qualitative et financière de variantes de projets
- L'identification de la solution la plus pertinente au regard des besoins communaux
- La sélection d'un partenaire en vue de la conclusion d'un contrat ET pour l'étude et la réalisation

Cette procédure s'inscrit dans les bonnes pratiques de maîtrise d'ouvrage publique en matière de projets d'infrastructures scolaires d'importance et a été gérée par un Bureau d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage (BAMO).

Une demande de crédit complémentaire (message 47 du 9 octobre 2025) pour la phase d'étude de projet a ensuite été également validée par le Conseil général afin de garantir la suite des études avant le vote du crédit de construction. Ce crédit complémentaire a permis de poursuivre les études et de finaliser la mise à l'enquête sans perte de temps.

3. Programme du projet

Le programme défini par la Commission des constructions scolaire (CCS), sur la base des besoins validés par les autorités communales et les services scolaires, prévoit un établissement dimensionné pour environ 425 élèves, comprenant notamment :

- 5 classes enfantines
- 12 classes primaires
- 1 aula / salle de rythmique
- Salles d'appui et salles spécialisées
- Espaces pédagogiques dans la zone de circulation
- Locaux administratifs (direction, enseignants, pédagogie spécialisée)
- Locaux pour les Services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP)

Infrastructures complémentaires :

- Abri de protection civile de 200 places
- Locaux techniques et de service
- Aménagements extérieurs scolaires et espaces de récréation
- Aménagements de mobilité

Le dimensionnement tient compte des besoins démographiques projetés ainsi que des possibilités d'évolution future du site.



4. Procédure de sélection et choix du projet

Au cours du deuxième trimestre 2025 lors de diverses présentations, plusieurs entreprises totales ont présenté leurs projets devant un collège d'experts composé de représentants professionnels et non professionnels (architecture, technique, construction ainsi que des représentants des autorités communales).

À l'issue de l'évaluation, le projet porté Implenla SA à Fribourg avec le bureau Deillon Delley Architectes SA à Bulle, a été retenu.

Les critères déterminants ont notamment porté sur :

- La qualité architecturale et fonctionnelle
- L'intégration dans le site
- La rationalité constructive
- La maîtrise des coûts

La Commune s'est accompagnée d'un BAMO afin d'obtenir des conseils sur le type de procédure à privilégier puis d'organiser une procédure selon les modalités des marchés publics.

Le Conseil communal propose de mandater un BAMO lors de la phase de réalisation également afin d'assurer un pilotage rigoureux du projet, la maîtrise des coûts, le respect des délais ainsi que la coordination des différents intervenants jusqu'à la mise en service de l'ouvrage.

5. Situation

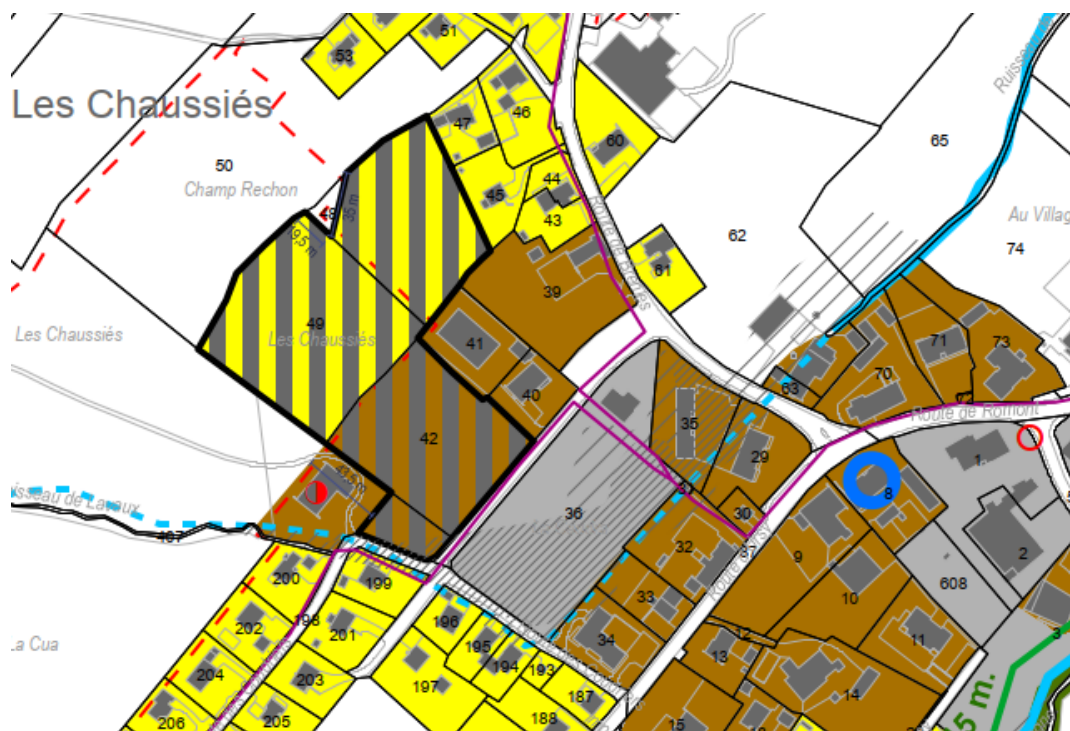
La parcelle 736 RF présente des caractéristiques adéquates à l'implantation d'un équipement scolaire. En effet, bien qu'étant au centre du village, il reste néanmoins suffisamment éloigné des routes à grand trafic tout en étant suffisamment proche pour être desservi par les transports publics. La proximité de la salle de gymnastique, de l'Accueil extra-scolaire (AES) et du centre du village est un atout indéniable.



Situation du projet par rapport au centre du village



Sur le Plan d'affectation des zones (PAZ), le site de la future école de Siviriez se trouve au carrefour d'affectations ayant des densités différentes. Au sud-ouest une zone résidentielle, tandis que sur les autres côtés, une zone de centre comprenant des immeubles. L'évolution démographique de la Commune se reflète par la construction de nouveaux bâtiments de logement aussi bien au nord-ouest qu'au sud-est du site.



Extrait du Plan d'affectation des zones (PAZ) en vigueur

6. Mobilité et gestion des eaux

La question de la mobilité autour de ce nouveau bâtiment a été mis en avant dès le début du processus de projet.

En premier lieu, un bureau de mobilité a été mandaté pour établir un concept général incluant toutes les routes bordant l'école ainsi que les accès aux différents sites annexes (salle de gymnastique, AES, ...).

Les grandes lignes du concept sont les suivantes :

- Mise en sens unique des Routes entourant l'école (Coudriers et Chaussées)
- Mise en zone 30 de tous le secteur englobant l'école (Coudriers, Chaussées et Brenles)
- Création de trottoirs et de cheminements dans le secteur
- Création d'arrêt de bus hors chaussées pour les bus scolaires

Il est à noter que des dépose-minute ont été inclus dans l'examen préalable du projet de l'école, ce que le Canton a catégoriquement refusé.



Après acceptation par le Conseil communal, le concept a été remis à un bureau d'ingénieurs qui a préparé l'examen préalable de la partie mobilité. Celui-ci a été déposé en même temps que la mise à l'enquête du bâtiment de l'école.

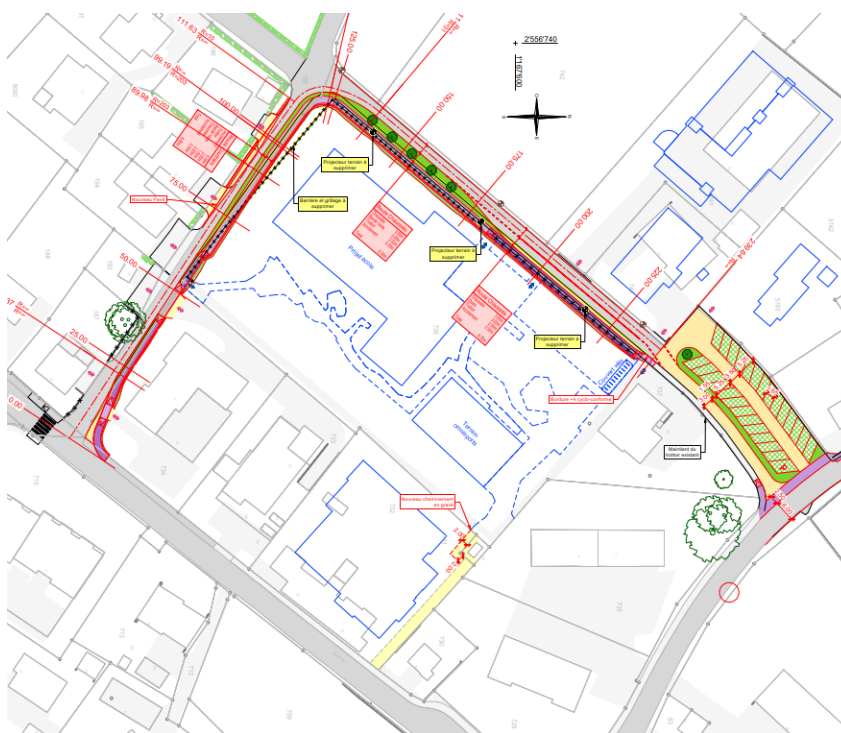
Une emprise d'environ 100m² est présente au départ de la Route des Coudriers sur une parcelle privée afin de s'assurer que les bus puissent bifurquer sur ladite route depuis la route cantonale. Un accord a d'ores et déjà été trouvé avec les propriétaires de cette parcelle et est inclus dans le montant annoncé.

Le Conseil communal a décidé d'inclure dans cet examen préalable la prolongation du trottoir le long de la Route de Brenles. Ce prolongement a été inclus pour ne pas avoir à réaliser une deuxième mise à l'enquête en cas de nécessité et d'utilité de ce trottoir dans un avenir proche. Cependant, au niveau des coûts annoncés, cette partie n'est pas incluse.

La traversée de la route cantonale étant sécurisée par la présence d'un feu de signalisation existant, ce point n'a été inclus dans le présent message. En revanche, un projet est en cours, en collaboration avec le Canton, pour réaménager le centre-village incluant les passages piétons, les arrêts de bus ainsi que des modérations de vitesse.

Les canalisations d'eaux claires de la Route des Chaussés sont sous-dimensionnées et un bassin de rétention de 345m³ doit être créé sous les places de parc. Ces objets hydrauliques feront l'objet d'un message séparé et ne sont pas compris dans le montant annoncé.

Lors du Conseil général du 9 octobre 2025, l'accès au futur quartier des Chaussés avait été évoqué en demandant qu'un seul accès soit projeté. Cette problématique sera réglée lors de l'établissement du Plan d'aménagement de détail (PAD) avec le promoteur, la Commune ayant la maîtrise de ce PAD.



Situation du projet de mobilité

Les plans de situation du projet et de la signalisation sont remis en annexe du présent message.



7. Description du projet

Depuis la désignation du lauréat, le projet a été développé jusqu'au dépôt de la demande de permis de construire fin février 2026 en collaboration étroite avec :

- Les représentants communaux, Mme Séverine Keller, Conseillère communale
- Les représentants des utilisateurs, Mme Géraldine Crausaz, Directrice du Cercle scolaire de Siviriez
- Le Service technique communal, M. Bertrand Guillaume, Responsable technique
- L'entreprise totale et ses sous-traitants, Implenia Suisse SA à Fribourg
- Le projet de mobilité, MGI Ingénieurs SA à Châtel-Saint-Denis

Le projet respecte l'ensemble des prescriptions légales et normatives en vigueur et ne nécessite aucune dérogation réglementaire, il répond pleinement au programme fonctionnel défini.

Une attention particulière a été portée à la préservation de la zone Espace Réservé aux Eaux (ERE) pour la gestion à futur du cours d'eau à ciel ouvert conformément à la législation cantonale et fédérale.



Vue 3D du projet de l'école

L'implantation de la future école à l'ouest de la parcelle, permet la préservation de la buvette existante et offre la possibilité d'une extension future. Le projet est composé de 4 niveaux y compris un niveau de sous-sol partiellement dédié à l'abri PC de 200 places. L'implantation permet également, dès le premier étage, de contenir et de définir clairement les espaces extérieurs. Sa volumétrie articulée subdivise le terrain en deux zones distinctes. Au sud-ouest, le premier espace dédié au préau de l'école enfantine et à l'est celui des enfants de l'école primaire.



Cette séparation a également été intégrée dans l'organisation du projet. Les enfants, selon leur âge, disposent de leurs propres entrées/sorties. L'accès pour les 1 à 2 H se fait à l'ouest de l'aula, tandis que celui pour les 3 à 8H est à l'est.

L'articulation provient également du fonctionnement interne du bâtiment. Au nord, la partie sur double hauteur, intègre l'aula ainsi que le préau couvert. L'ensemble à l'ouest est dédié à l'enseignement et aux salles de classes. L'aile sud accueille l'administration. C'est sur cette zone que se situe l'extension des classes.

Les circulations horizontales ont été imaginées avec une largeur confortable pour que les couloirs se transforment en zones de dégagement permettant le co-enseignement ainsi qu'un lieu de rencontre. Ces cheminements disposent de percées visuelles aux extrémités ainsi que de lumière zénithale aux étages supérieurs.

Le système constructif proposé est simple et flexible. La mixité du bois et du béton en partie supérieure des dalles permet, en plus de l'efficacité statique, d'offrir des avantages acoustiques entre étages et d'offrir une forte inertie thermique au bâtiment. Le confort des utilisateurs est ainsi assuré. L'utilisation de ciment et d'acier d'armature bas carbone, réduit l'impact environnemental du béton des dalles mixtes et des deux noyaux du bâtiment. Le cloisonnement des espaces est réalisé en maçonnerie.

Cette mise en œuvre simple contribue favorablement à l'inertie thermique du bâtiment. De larges ouvertures assurent un éclairage naturel maîtrisé aux espaces d'enseignement et aux zones de rencontre. La mise en place d'ouvrants motorisés placés à l'arrière des grilles pare-pluie permettent une ventilation naturelle nocturne des espaces. D'autres fenêtres s'ouvrent manuellement à la guise des utilisateurs. Des radiateurs sont disposés contre les contre-cœurs des fenêtres, de larges tablettes placées en façade transforment la façade en endroits de travail pour les élèves et les enseignants.

Une attention particulière a été mise sur le confort estival permettant d'assurer des températures adéquates, la gestion des stores, les ouvrants font partie d'un concept technique global offrant un bâtiment résolument moderne sans toutefois rendre la technologie intrusive, l'architecte a proposé un concept dit low tech.

La production de chaleur sera assurée par le chauffage à distance (CAD) actuellement en main de la Romande Energie (RE). Le contrat de reprise des installations de la RE en 2024 mentionne l'obligation pour la Commune d'intégrer le projet d'école au réseau de chauffage alimenté par de la biomasse-bois. Des négociations sont en cours afin que le contrat et les installations puissent être actives dès la mise en exploitation de l'école prévue en 2028. Une production d'électricité est prévue sur la toiture visant un haut niveau de performance énergétique et de confort (enveloppe performante, protections solaires, ventilation naturelle nocturne, production photovoltaïque) sans solliciter la certification Minergie-P. Ce choix permet de concentrer les ressources sur les mesures constructives et le confort d'usage, tout en limitant les coûts et délais liés à une procédure de labellisation.



Les aménagements extérieurs comporteront une zone permettant la rétention et l'infiltration de l'eau à l'aide de noues paysagères tandis que des surfaces planes sont prévues pour l'enseignement tout comme un terrain multisport pour les activités sportives en plein air réservé à l'enseignement et aux enfants du quartier. A ce stade, il n'est pas prévu d'utilisation réservée aux sociétés locales afin de préserver le voisinage de désagréments sonores importants en dehors des horaires scolaires. La parcelle pourra être traversée par le public en dehors des horaires scolaires selon les modalités à définir.

Les plans du bâtiment mis à l'enquête sont joints au présent message.

8. Affectation des bâtiments scolaires existants

Avec la construction de ce projet d'école centralisé, la question de la nouvelle affectation des bâtiments existants de Siviriez, Prez-vers-Siviriez, Chavannes-les-Forts et Villaraboud a bien évidemment été un sujet de discussion du Conseil communal.

Ces quatre écoles existantes sont actuellement en zone d'intérêt général (ZIG) ce qui ne permet pas de mise en vente pour des investisseurs privés. Il y aurait lieu de modifier ces parcelles en zone centre (ZC).

La possibilité de modifier ces zones a tout d'abord été posée au SeCA, vu la complexité des lois fédérales et cantonales sur l'aménagement du territoire. Il nous a été répondu que ce changement de zones était possible pour autant que les droits à bâtir n'augmentent pas, ce qui n'est pas le cas.

Dans le projet de modification partielle du Plan d'aménagement local (PAL), ces changements de zones sont inclus.

Les changements de zone pour Chavannes-les-Forts et Prez-vers-Siviriez ne font pas l'objet de discussion. L'école de Villaraboud est plus problématique en raison de la présence de la Fourmilière. Le Conseil communal se penche sur plusieurs variantes possibles (modification parcellaire, affectation des locaux, ...).

Le Conseil communal mène également une réflexion approfondie et active sur l'avenir de l'école existante de Siviriez. Au vu de sa position centrale, cette dernière pourrait rester en ZIG. Cette option permettrait de préserver un lieu dédié à des activités scolaires, parascolaires ou à l'intérêt public.

9. Infrastructures sportives

Dans son courrier du 2 février 2026, la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a confirmé l'octroi des subventions cantonales tout en sollicitant des précisions quant aux infrastructures sportives actuellement à disposition sur le territoire communal.



Le Conseil communal a répondu en présentant de manière exhaustive l'ensemble des possibilités offertes aujourd'hui aux élèves : utilisation de la salle de gymnastique, de l'aula du futur bâtiment scolaire, des espaces extérieurs, du centre sportif d'En Jogne, du futur Pumptrack, ainsi que des activités régulières organisées à la patinoire, à la piscine ou en forêt.

Si, malgré ces ressources, les exigences cantonales ne pouvaient pas être entièrement satisfaites, la Commune s'engage à rechercher activement des solutions à l'extérieur de la Commune pour combler ce déficit.

10. Procédures administratives et subventions

Le projet scolaire a fait l'objet d'une demande préalable cantonale en décembre 2025 permettant d'intégrer les remarques des services spécialisés dans le dossier final déposé à l'enquête publique ordinaire en février 2026, il est actuellement en cours d'instruction tandis que le projet mobilité, déposé dans la même temporalité est en phase d'enquête préalable.

La Commission de construction scolaire (CCS) a d'ores et déjà validé les plans permettant à la Commune d'obtenir des subventions provisoires cantonales. Il est à noter que les subventions sont obtenues sur la base des éléments construits et ne constituent donc pas un acquis, elles seront réévaluées après construction.

Libellé subventions	Montant TTC
Subventions CCS	1'092'127.00
Subventions abri PC	300'000.00
Total subventions	1'392'127.00

L'octroi de subventions complémentaires sera également étudié par le Conseil communal. Par exemple, le Plan climat du Canton de Fribourg ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques peuvent faire l'objet de subventions. Un dossier complet sera rédigé en temps voulu pour l'obtention de subventions complémentaires.

11. Coûts prévisionnels

Le coût de construction proposé par l'entreprise totale est évalué à CHF TTC 16'844'574.00. Ce montant correspond à un coût plafond contractuel pour les prestations définies dans le projet mis à l'enquête.

À ce montant s'ajoutent les éléments suivants :

- Un abri PC de 200 places situé dans le sous-sol de l'école
- Le mobilier intérieur et extérieur
- Les taxes de raccordements
- Les travaux du projet de mobilité
- Une réserve pour les divers et imprévus



Le crédit nécessaire à la poursuite du projet et des dépenses inhérentes selon tableau détaillé ci-dessous est de :

CHF TTC 20'650'000.00

Libellé coûts	Montant TTC	Amort.
Projet du MEP (contrat Implenia)	16'844'574.00	3%
Abri PC (contrat Implenia)	867'935.00	3%
Part études (message 47 et contrat Implenia)	-891'564.00	3%
Photovoltaïque	250'000.00	5%
Divers, en cours de développement	54'000.00	3%
Taxe de raccordement, y compris CAD	390'842.00	3%/4%
Signalétique et panneau d'affichage dans les classes	50'000.00	3%
Honoraires BAMO	150'000.00	3%
Mobiliers intérieurs	600'000.00	10%
Mobiliers extérieurs	40'000.00	5%
Appareils électriques (écran, TV, machines ACT et ACM, ...)	128'000.00	25%
Machines d'exploitations (autolaveuse, distributeurs, ...)	40'000.00	10%
Petit matériel (vaisselle, lave-vaisselle, micro-ondes, ...)	10'000.00	10%
Projet de mobilité domaine public	1'130'000.00	2.5%
Divers et imprévus (env. 5%)	986'213.00	3%
Total TTC	20'650'000.00	

Le crédit d'étude (voté le 12 décembre 2023) et le crédit complémentaire (voté le 9 octobre 2025) ont couvert la procédure MEP ainsi que les études et le projet jusqu'à la mise à l'enquête. Ces crédits ont déjà été engagés.

Au regard des références récentes de constructions scolaires comparables en Suisse romande, le niveau de coût du projet se situe dans une fourchette conforme aux standards actuels du marché pour des infrastructures scolaires de complexité et de qualité équivalentes. Le recours à une entreprise totale ainsi que les choix constructifs retenus ont permis d'optimiser les coûts tout en garantissant la qualité fonctionnelle et la durabilité de l'ouvrage.



12. Financement et charges financières

Le financement du projet sera assuré par les fonds propres communaux et le recours à l'emprunt.

Cet investissement est prévu dans le plan financier 2027 -2031.

Financement :

Par nos disponibilités/emprunt		CHF	20'650'000.00
Subventions attendues CCS	(arrondi)	CHF	-1'090'000.00
Subventions attendues abri PC		CHF	-300'000.00
Solde après subventions		CHF	19'260'000.00

Charges annuelles :

Amortissement annuel	Selon taux	CHF	694'720.00
Amortissement annuel subventions	3% de CHF -1'390'000.00	CHF	-41'700.00
Amortissement annuel crédit étude	3% de CHF 1'550'000.00	CHF	46'500.00
Intérêts	2% de CHF 15'000'000.00	CHF	300'000.00
Estimation des charges d'exploitation		CHF	200'000.00
Charge financière annuelle	(estimation)	CHF	1'208'020.00

L'emprunt devrait être contracté à partir de 2027, et les amortissements commencer à partir de 2029. La charge annuelle (hors charges d'exploitation) est calculée à 1'008'020.00 CHF et devra être financée par le compte de résultats. Pour absorber ces charges, le Conseil communal devra proposer une hausse d'impôts, comme annoncé dans le plan financier. Afin de limiter cette hausse, le Conseil communal cherchera à réaliser des économies ou à trouver des entrées financières supplémentaires sur d'autres postes. Une hausse de 10% des impôts et un relèvement de la contribution immobilière à 3‰ permettent de couvrir la charge annuelle (hors charges d'exploitation). Cependant, le montant exact de la hausse sera déterminé au moment venu, une fois que le budget et la situation de la commune auront été examinés dans leur ensemble.

13. Maîtrise des risques

En cas d'acceptation, le projet comporte des risques usuels pour une infrastructure publique de cette importance, lesquels sont toutefois considérés comme maîtrisés au regard de l'état d'avancement des études, du montage contractuel retenu et du suivi mis en place par la Commune.

Sur le plan financier, le recours à une entreprise totale permet de sécuriser une grande partie des coûts liés à la réalisation du bâtiment grâce à un cadre contractuel défini sur la base du projet mis à l'enquête. Cette approche limite les incertitudes financières habituellement rencontrées dans les projets de construction. Les éléments extérieurs au périmètre strict du bâtiment, tels que le mobilier, certaines taxes ou les aménagements de mobilité, restent soumis à des ajustements usuels, intégrés dans la planification financière au moyen de provisions pour imprévus.



Sur le plan administratif, le principal risque réside dans les délais liés à la procédure de permis de construire, notamment en cas d'oppositions ou de demandes complémentaires de la part des services cantonaux. Une demande préalable ayant été réalisée en amont du dépôt du dossier, les principales contraintes réglementaires ont toutefois pu être identifiées et intégrées au projet. Les oppositions qui pourraient être déposées feront l'objet d'analyses et de démarches de conciliation afin de limiter leur impact sur le calendrier général. Un référendum à la suite de la décision du Conseil général constitue également un risque lié aux délais.

Des risques techniques existent également en lien avec la coordination des infrastructures, notamment le raccordement au chauffage à distance et la réalisation des aménagements de mobilité. Ces éléments font actuellement l'objet de coordinations spécifiques avec les partenaires concernés afin de garantir leur compatibilité avec le planning de mise en service prévu pour la rentrée scolaire 2028.

Les aspects liés à la gestion des eaux et à l'espace réservé aux eaux (ERE) constituent un autre point d'attention. Des échanges sont en cours avec les services cantonaux compétents afin de valider les aménagements prévus, en particulier les dispositifs de rétention et les cheminements. À ce stade, aucune contrainte insurmontable n'a été identifiée.

Enfin, il convient de relever que le risque principal pour la Commune résiderait dans la non-réalisation du projet. Sans construction de nouvelles infrastructures scolaires, la Commune serait confrontée à un sous-dimensionnement progressif de ses installations, mais également à des coûts croissants liés à la mise aux normes des bâtiments existants, dont l'adaptation aux exigences actuelles – tant pédagogiques que réglementaires – deviendrait de plus en plus lourde et complexe. Une telle situation aurait des répercussions directes sur l'organisation scolaire, la qualité de l'accueil des élèves et l'attractivité résidentielle, notamment dans le contexte des développements urbanistiques prévus sur le territoire communal.

Au vu de ces éléments, les risques identifiés apparaissent maîtrisés et compatibles avec les objectifs de calendrier et de réalisation du projet.

14. Planning prévisionnel

Sous réserve de l'obtention du permis de construire dans des délais compatibles avec le calendrier projet et de l'acceptation de la demande de crédit par le Conseil général :

- Préparation du chantier : dès juin 2026
- Travaux : 2026 – été 2028
- Mise en service : août 2028 (rentrée scolaire)

Le planning inclut les phases de déménagement et de mise en exploitation.



15. Décision

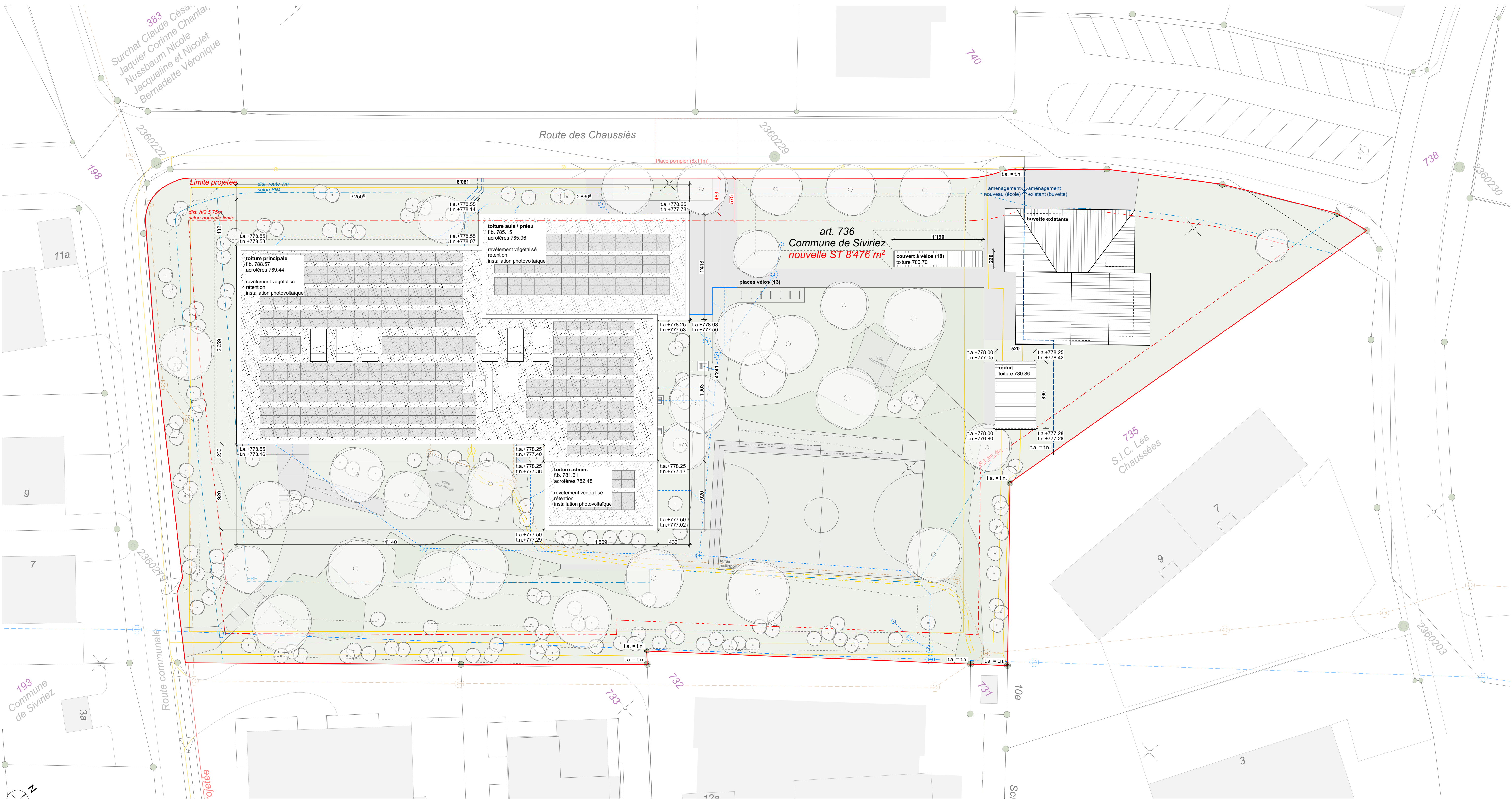
Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la demande de crédit de CHF 20'650'000.00 pour la construction d'une nouvelle école à Siviriez, ainsi que son mode de financement.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 9 mars 2026.

Le Conseil communal

Annexes :

- Plans mis à l'enquête du bâtiment de la nouvelle école
- Plan de situation du projet de mobilité
- Plan de signalisation du projet de mobilité



±0.00 = alt. 778.25

Requérant et propriétaire : Commune de Siviriez	
Architecte :	

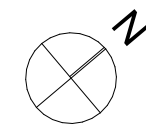
772 Ecole Siviriez			
Nom du plan	772-Implantation	Echelle	1:250
Numéro	100	Phase sia	Enquête ordinaire
Date	27.02.2026	Dessin	EMB CEB
Maître d'ouvrage		Commune de Siviriez Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez t 026 656 90 90 commune@siviriez.ch	
Architecte		deillon delley architectes sa epfl sia rue de la lécheretia 1 1630 bulle CHE-439 716 560 TVA t 026 912 25 51 f 026 912 05 51 arch@deillondelley.ch	

Légende

- t.n. terrain naturel
- t.a. terrain aménagé
- limite parcellaire (selon nouvelle limite projetée)
- - - limite construction h/2
- - - distance à la route
- - - eaux claires
- - - eaux usées
- - - eau potable
- - - CAD
- - - électricité

Plans annexes

- se référer au plan n. 278-A1 de mg associés sarl pour les aménagements extérieurs
- se référer au plan n. 1000003.21-PG004 de WSP SA pour les réseaux / canalisations
- se référer au plan n. GES_20260226_Siviriez_738_Ecole de GEOSUD pour le cadastre et la nouvelle limite projetée
- se référer au plan n. 10'684 de MGI pour situation hors parcelle (PIM en examen préalable)

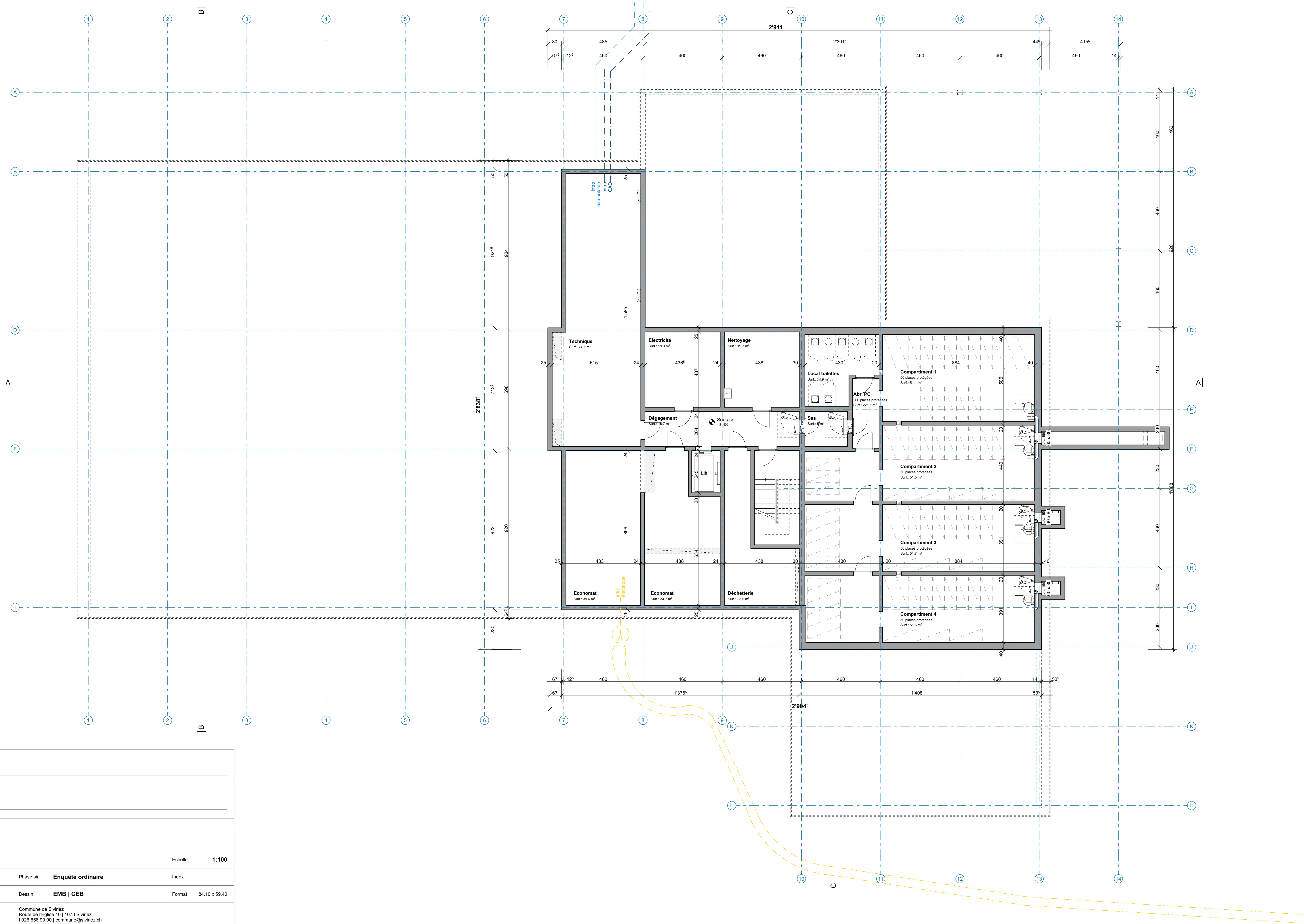


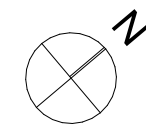
Requérant et propriétaire :

Commune de Siviriez

Architecte :

772 Ecole Siviriez			
Nom du plan	772-Sous-sol	Echelle	1:100
Numéro	101	Phase sia	Enquête ordinaire
Date	27.02.2026	Dessin	EMB CEB
Maître d'ouvrage		Commune de Siviriez Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez t 026 656 90 90 commune@siviriez.ch	
Architecte		deillon delley architectes sa epfl sia rue de la lécherette 11 1630 bulle 1 CHE-439 716 560 TVA t 026 912 25 51 f 026 912 05 51 arch@deillondelley.ch	



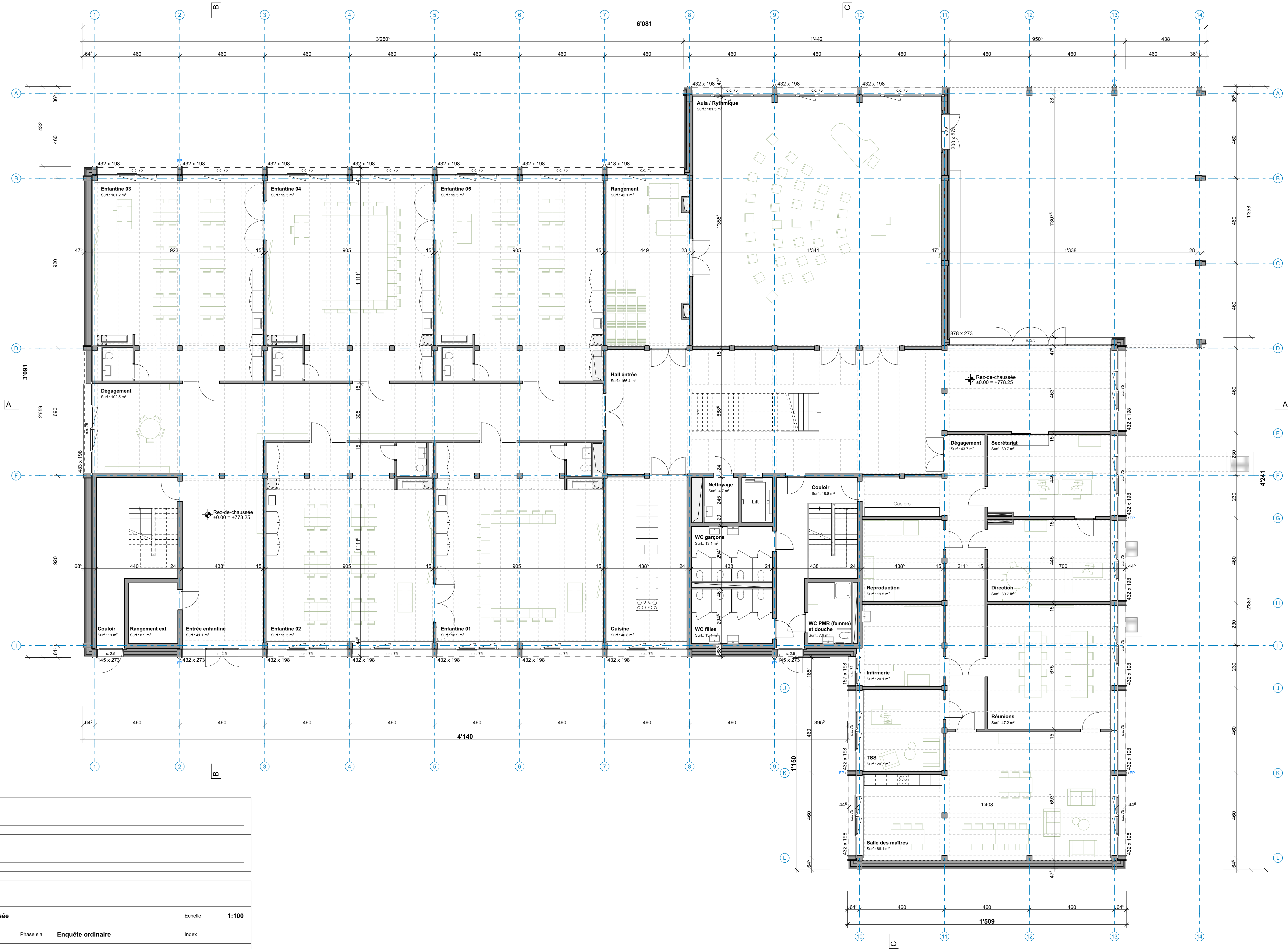


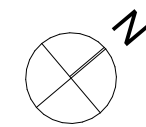
Requérant et propriétaire :			
Commune de Siviriez			
Architecte :			

772 Ecole Siviriez			
Nom du plan	772-Rez-de-chaussée	Echelle	1:100
Numéro	102	Phase sia	Enquête ordinaire
Date	27.02.2026	Dessin	EMB CEB
Maître d'ouvrage		Commune de Siviriez Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez t 026 656 90 90 commune@siviriez.ch	
Architecte		deillon delley architectes sa epfl sia rue de la lécherette 1 1630 bulle CHE-439 716 560 TVA t 026 912 25 51 f 026 912 05 51 arch@deillondelley.ch	

Voir l'impression 27.02.2026 10:03

Créé par le logiciel RVT2D EMB | CEB | Siviriez | Plan 001 | 27.02.2026 | 10:03

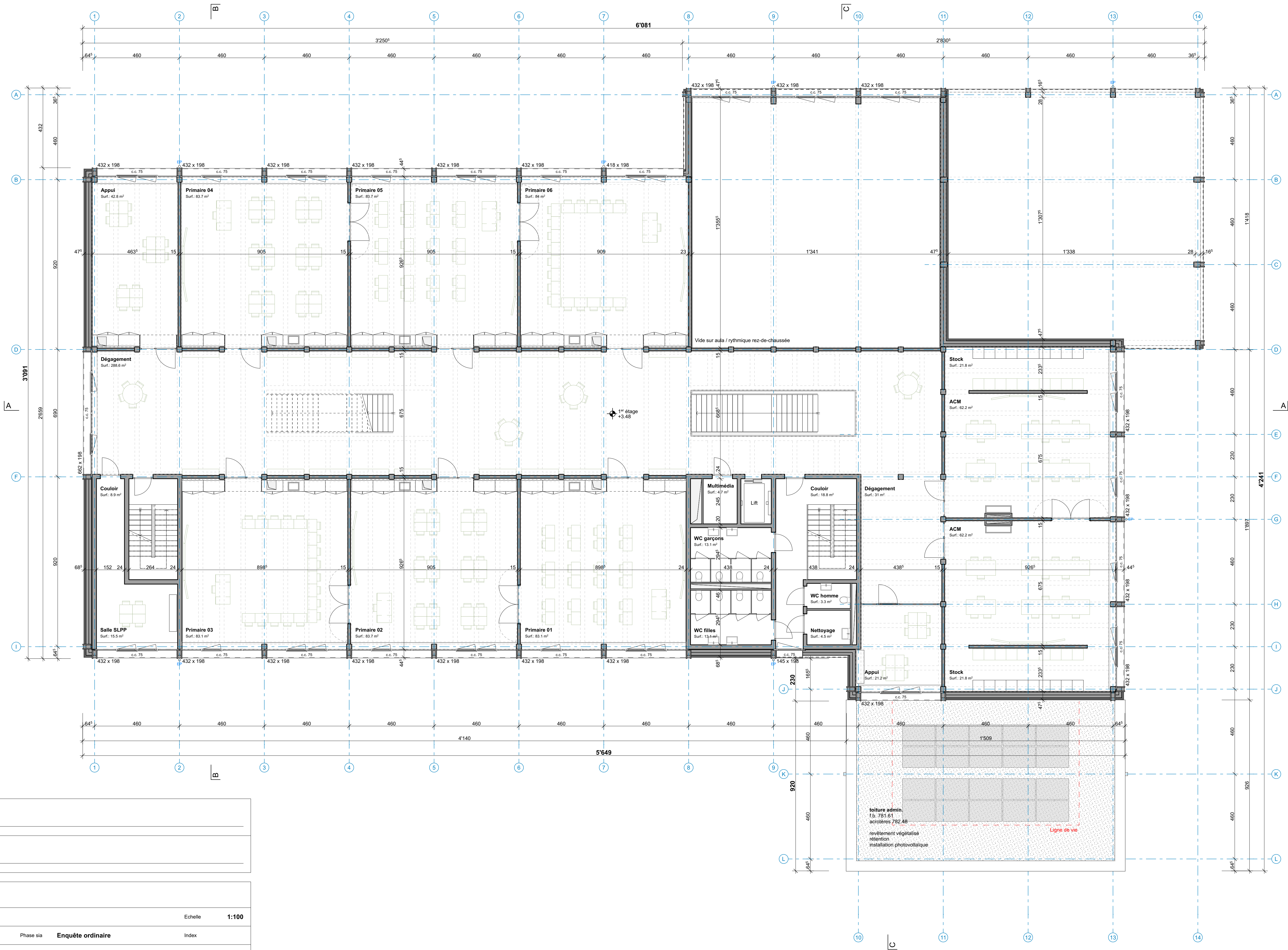


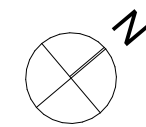


Requérant et propriétaire :
Commune de Siviriez

Architecte :

772 Ecole Siviriez			
Nom du plan	772-1er étage	Echelle	1:100
Numéro	103	Phase sia	Enquête ordinaire
Date	27.02.2026	Dessin	EMB CEB
Maître d'ouvrage		Commune de Siviriez Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez t 026 656 90 90 commune@siviriez.ch	
Architecte		deillon delley architectes sa epfl sia rue de la lécherette 11 1630 bulle 1 CHE-439 716 560 TVA t 026 912 25 51 f 026 912 05 51 arch@deillondelley.ch	

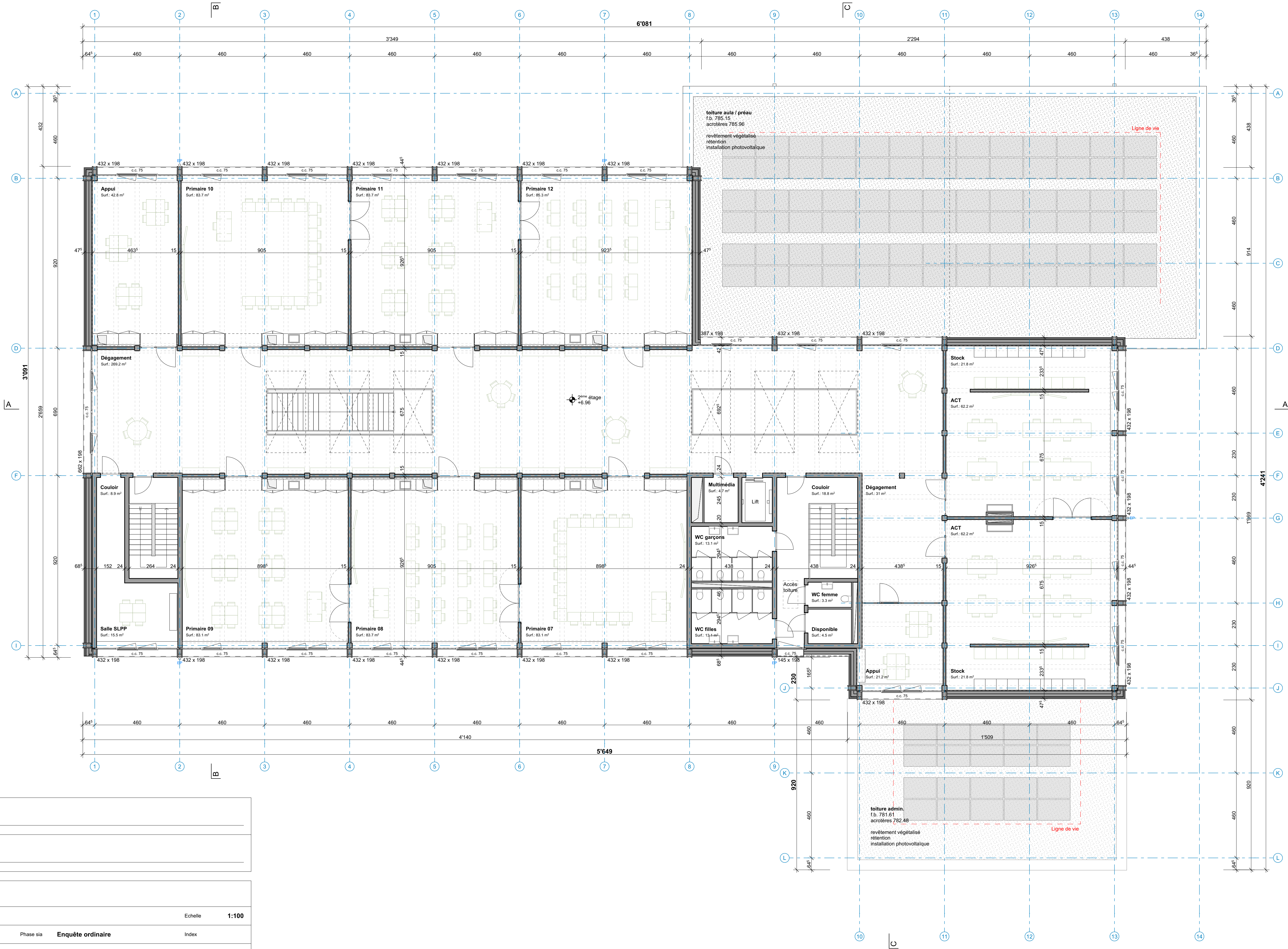


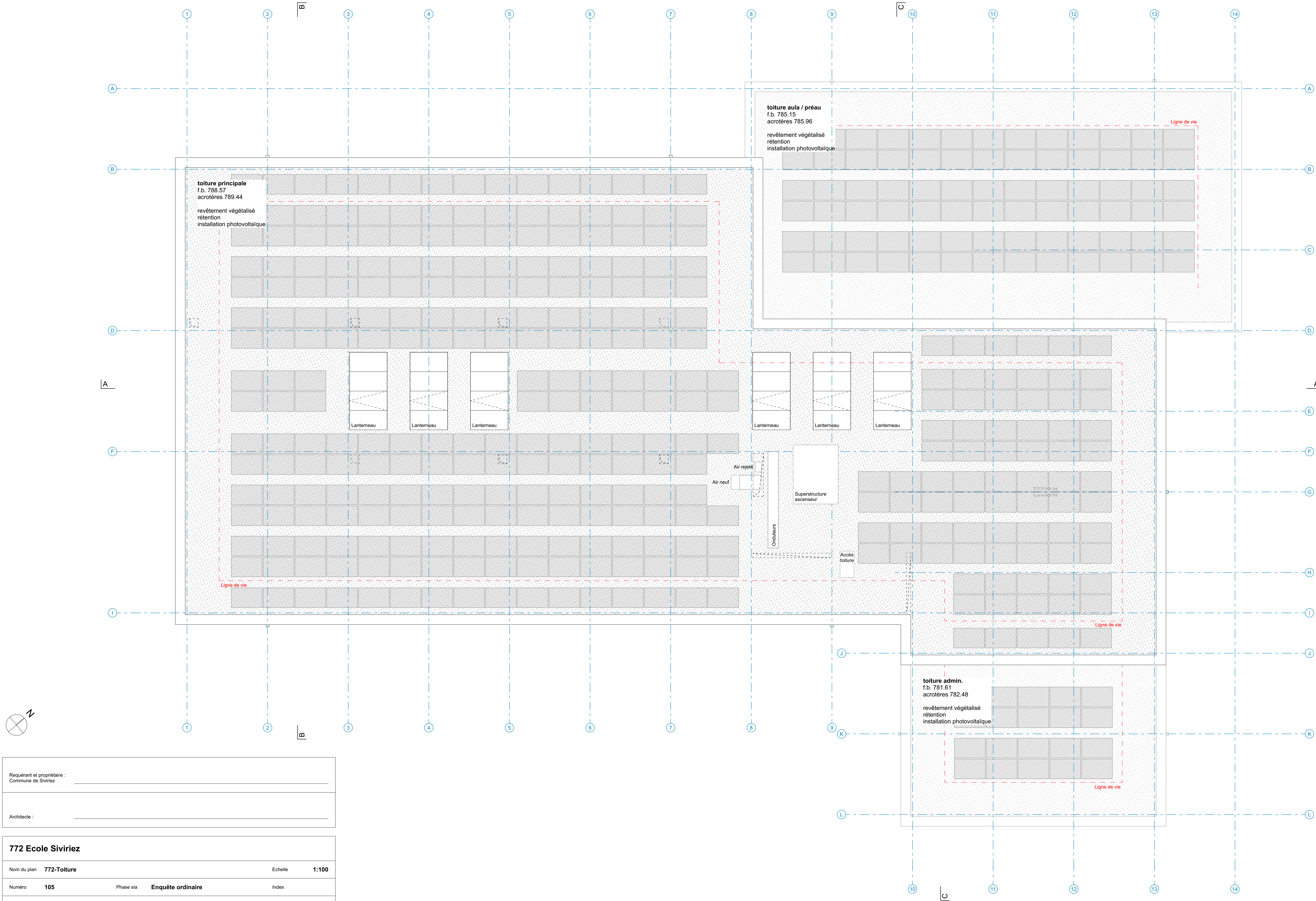


Requérant et propriétaire :
Commune de Siviriez

Architecte :

772 Ecole Sivríez			
Nom du plan	772-2ème étage	Echelle	1:100
Numéro	104	Phase sia	Enquête ordinaire
Date	27.02.2026	Dessin	EMB CEB
Maître d'ouvrage		Commune de Sivríez Route de l'Eglise 10 1678 Sivríez t 026 656 90 90 commune@sivriez.ch	
Architecte		deillon delley architectes sa epfl sia rue de la lécherette 11 1630 bulle 1 CHE-439 716 560 TVA t 026 912 25 51 f 026 912 05 51 arch@deillondelley.ch	

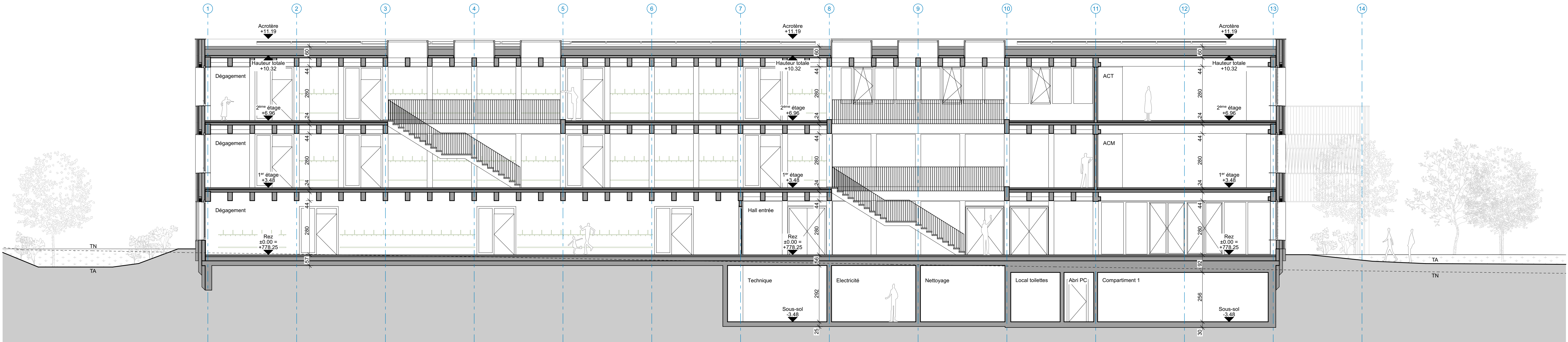




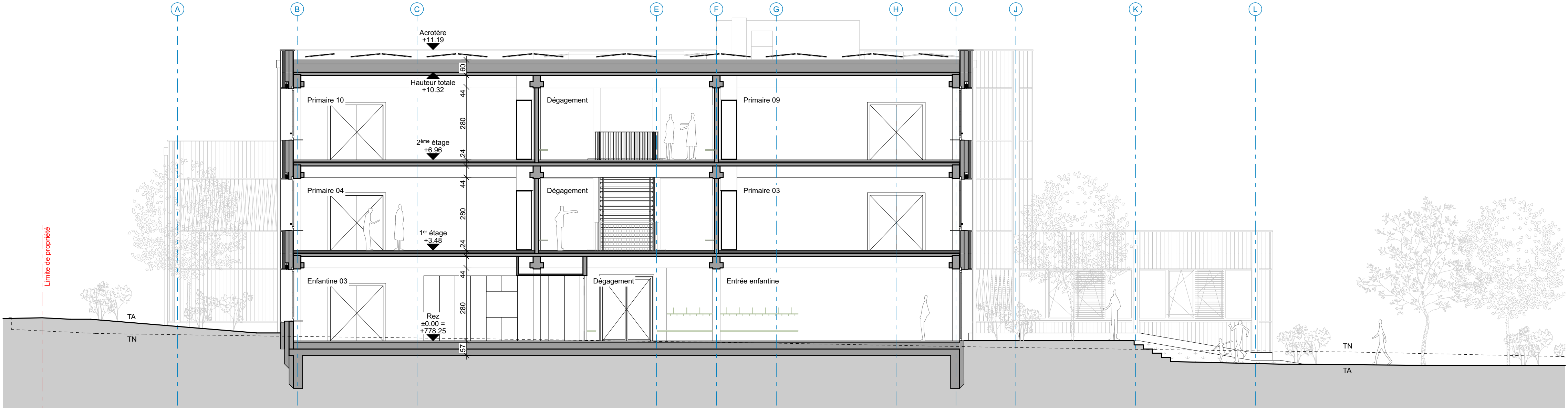
Requérant et propriétaire :
Commune de Siviriez

Architecte :

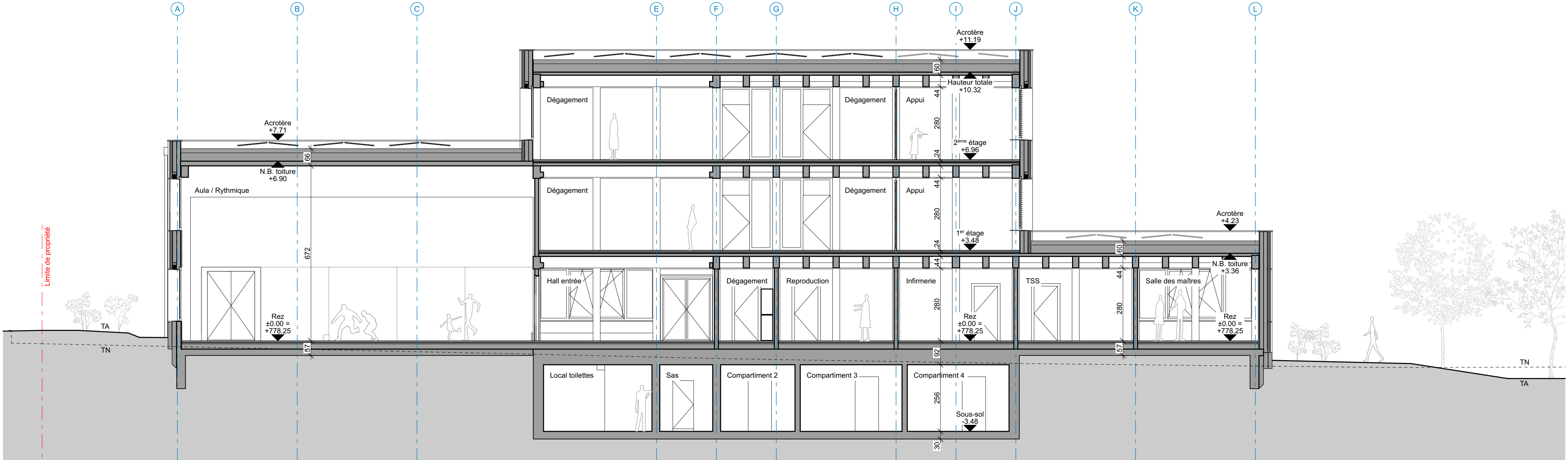
772 Ecole Siviriez			
Nom du plan	772-Toiture	Echelle	1:100
Numéro	105	Phase sia	Enquête ordinaire
Date	27.02.2026	Dessin	EMB CEB
Maître d'ouvrage		Commune de Siviriez Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez t 026 656 90 90 commune@siviriez.ch	
Architecte		deillon delley architectes sa epfl sia rue de la lécherette 11 1630 bulle CHE-439 716 560 TVA t 026 912 25 51 f 026 912 05 51 arch@deillondelley.ch	



Coupe A-A

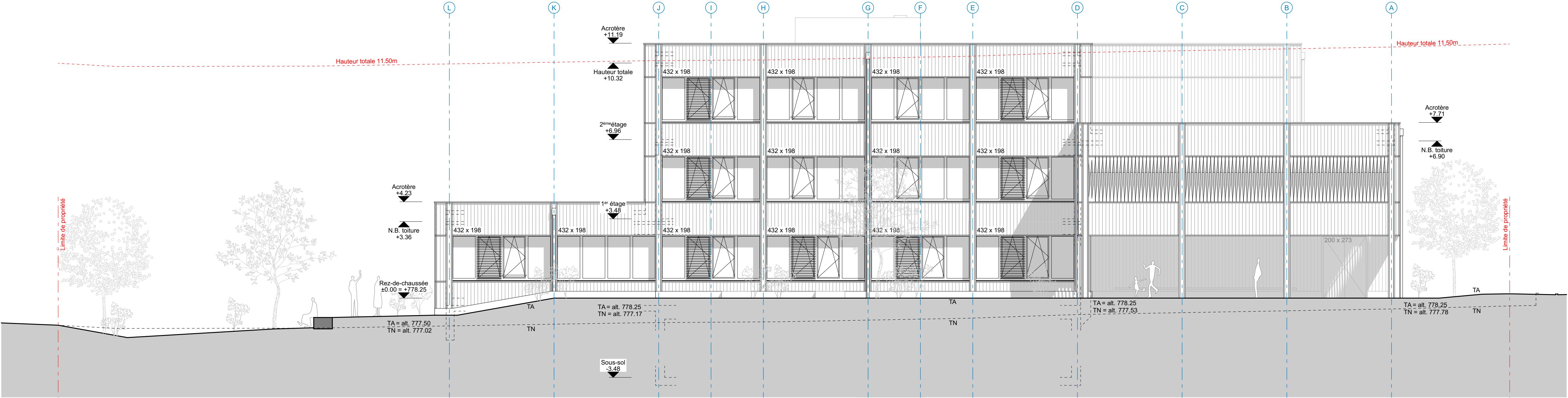


Coupe B-B

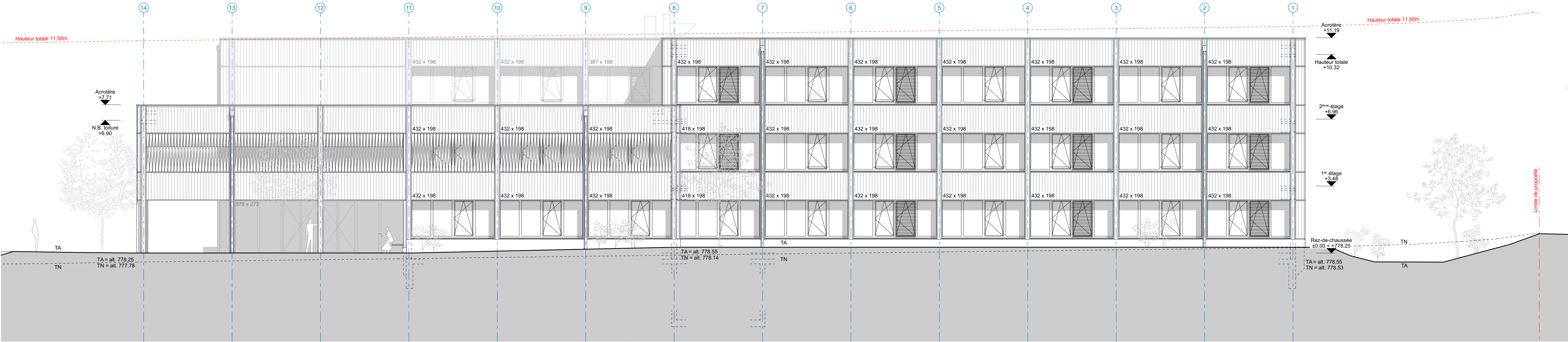


Coupe C-C

Requérant et propriétaire : Commune de Siviriez			
Architecte :			
772 Ecole Siviriez			
Nom du plan	772-Coupes	Echelle	1:100
Numéro	106	Phase sia	Enquête ordinaire
Date	27.02.2026	Dessin	EMB CEB
Maître d'ouvrage		Commune de Siviriez Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez t 026 656 90 90 commune@siviriez.ch	
Architecte		deillon delley architectes sa epfl sia rue de la lécherette 11 1630 bulle CHE-439 716 560 TVA t 026 912 25 51 f 026 912 05 51 arch@deillondelley.ch	



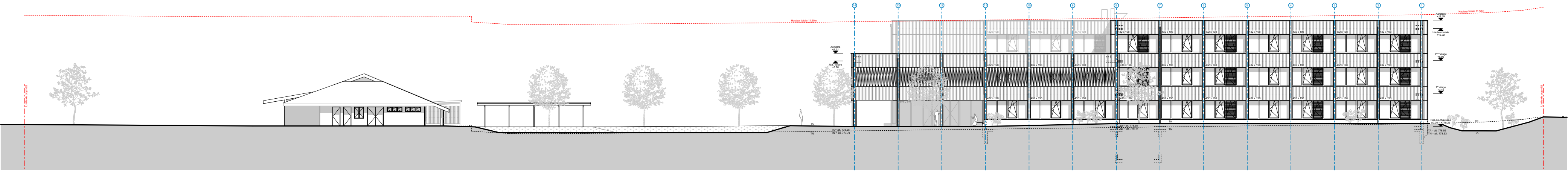
Façade Nord-Est - 1:100



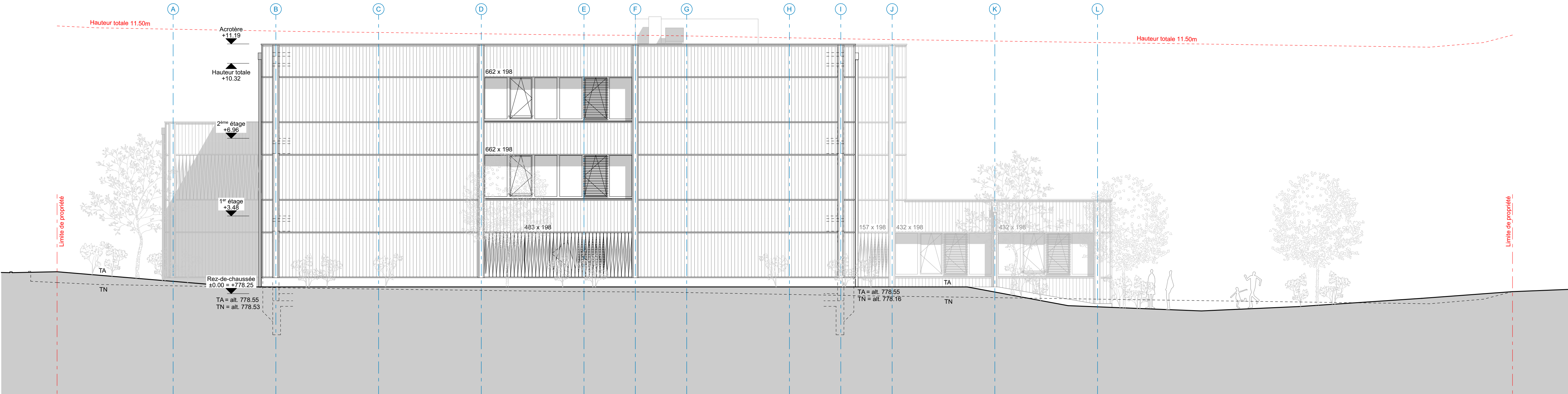
Façade Nord-Ouest - 1:100

Requérant et propriétaire :	Commune de Siviriez
Architecte :	

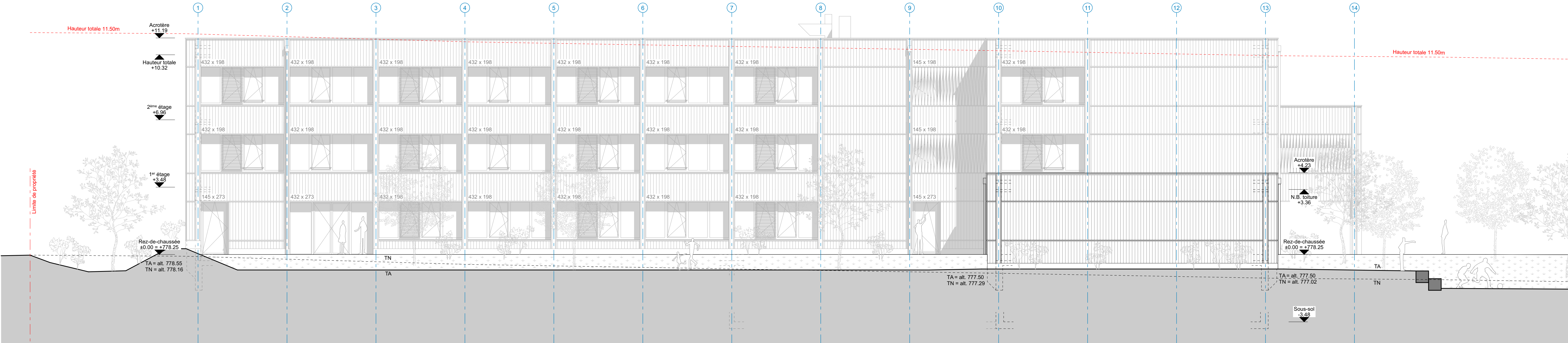
772 Ecole Siviriez			
Nom du plan	772-Façades nord-est et nord-ouest	Echelle 1:100, 1:300	
Numéro	107	Phase sia	Enquête ordinaire
Date	27.02.2026	Dessin	EMB CEB
Maître d'ouvrage		Commune de Siviriez Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez t 026 656 90 90 commune@siviriez.ch	
Architecte		deillon delley architectes sa epfl sia rue de la lécherette 11 1630 bulle CHE-439 716 560 TVA t 026 912 25 51 f 026 912 05 51 arch@deillondelley.ch	



Façade Nord-Ouest - 1:300



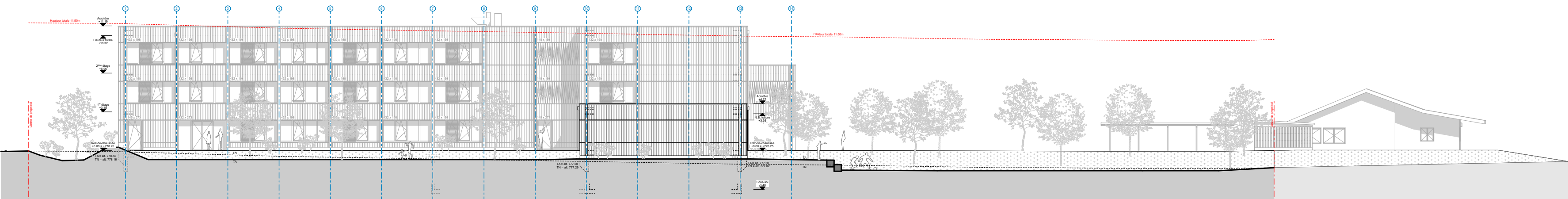
Façade Sud-Ouest - 1:100



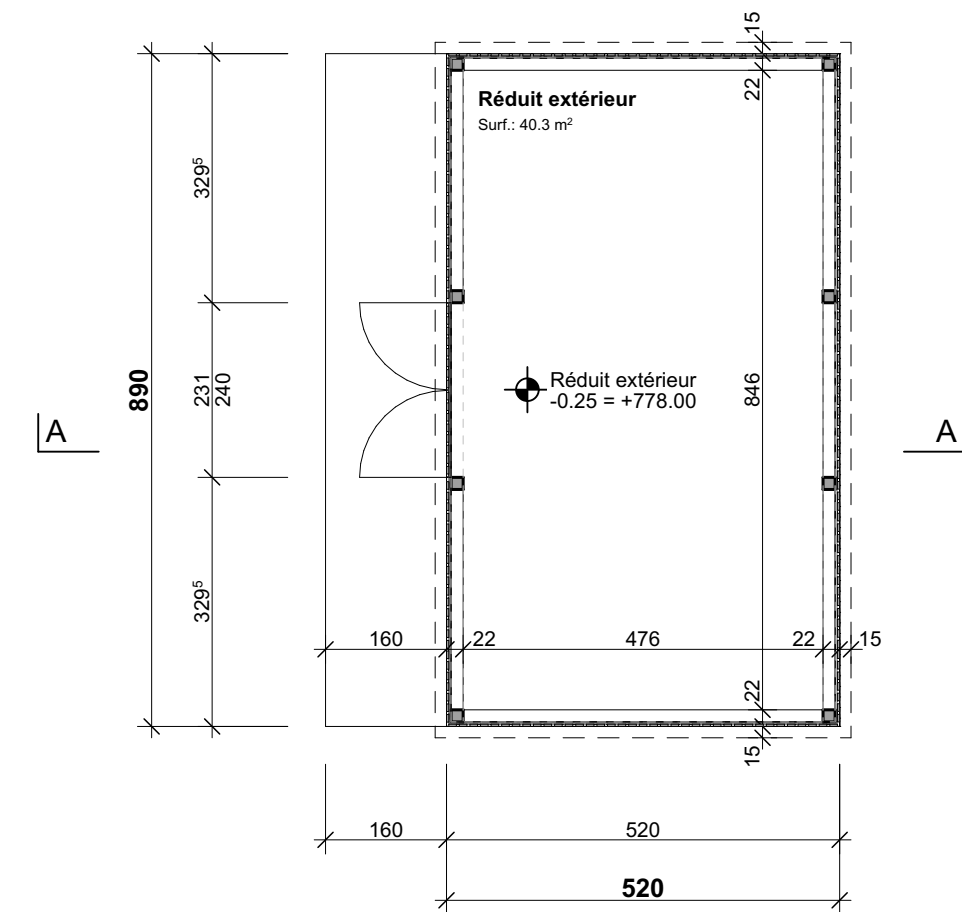
Façade Sud-Est - 1:100

Requérant et propriétaire :	Commune de Siviriez
Architecte :	

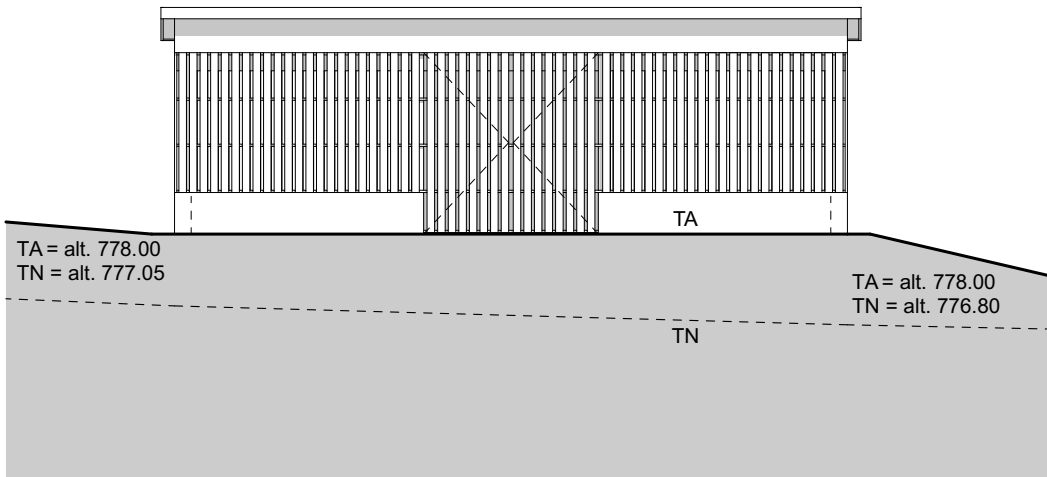
772 Ecole Siviriez			
Nom du plan	772-Façades sud-ouest et sud-est	Echelle 1:100, 1:300	
Numéro	108	Phase sia	Enquête ordinaire
Date	27.02.2026	Dessin	EMB CEB
Maître d'ouvrage		Commune de Siviriez Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez t 026 656 90 90 commune@siviriez.ch	
Architecte		deillon delley architectes sa epfl sia rue de la lécherette 1 1630 bulle CHE-439 716 560 TVA t 026 912 25 51 f 026 912 05 51 arch@deillondelley.ch	



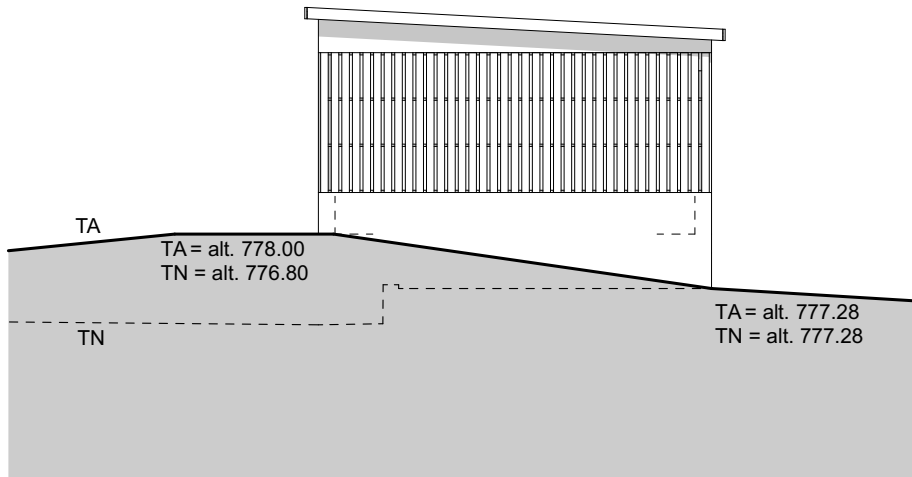
Façade Sud-Est - 1:300



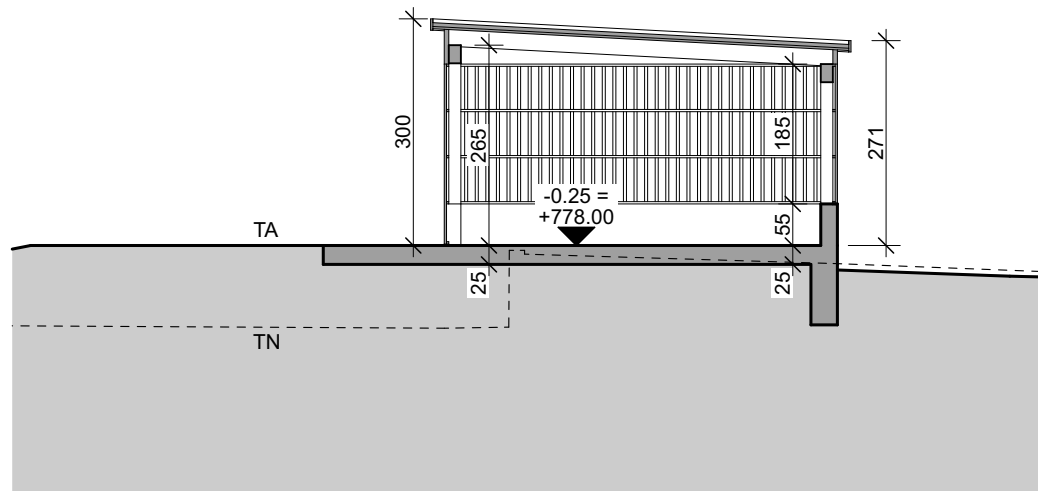
Plan



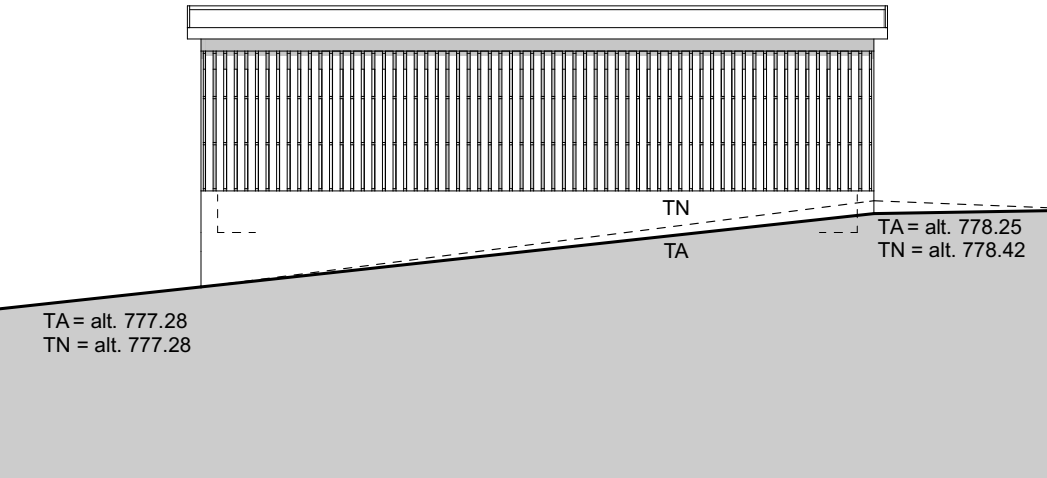
Façade Sud-Ouest



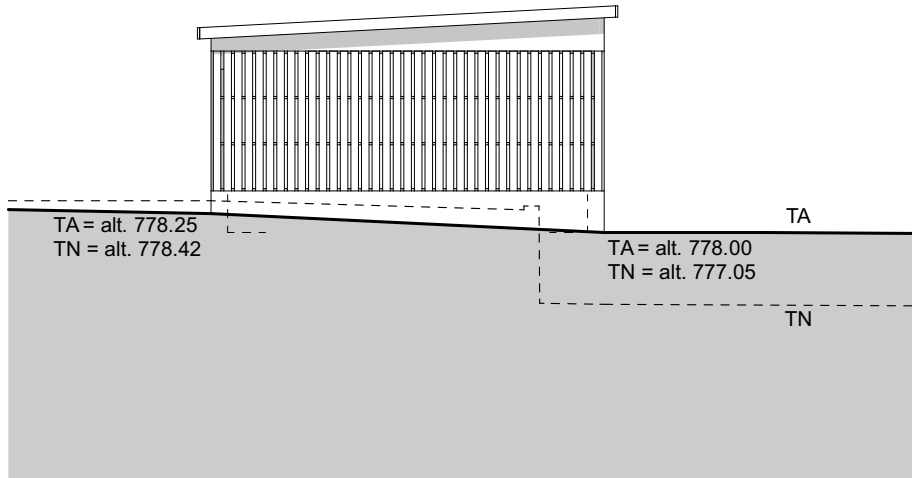
Façade Sud-Est



Coupe A-A



Façade Nord-Est



Façade Nord-Ouest

Requérant et propriétaire :
Commune de Siviriez

Architecte :

772 Ecole Siviriez			
Nom du plan	772-Réduit extérieur	Echelle	1:100
Numéro	109	Phase sia	Enquête ordinaire
Date	27.02.2026	Dessin	EMB CEB
Maître d'ouvrage	Commune de Siviriez Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez t 026 656 90 90 commune@siviriez.ch		
Architecte	deillon delley architectes sa epfl sia rue de la lécheretta 1 1630 bulle CHE-439.716.560 TVA t 026 912 25 51 f 026 912 05 51 arch@deillondelley.ch		

Situation Projet

Echelle : 1:500
Format : 1260 x 594
Destin : DAB
Contrôle : GNU
Date : 25.02.2026

Phase SIA : ☐ 21 Etude prof. ☐ 31 Avant projet ☒ 32 Projet ouvrage ☐ 33 Enquête ☐ 41 Appel d'offre ☐ 51 Exécution ☐ 53 Conformance

	Modifications	Date	Dessin	Contrôle
A				
B				
C				
D				

Existant

- Route existante
- Trottoir existant
- Etendue d'eau
- Arbre existant
- Haie existante
- Candélabre existant
- Marquage existant

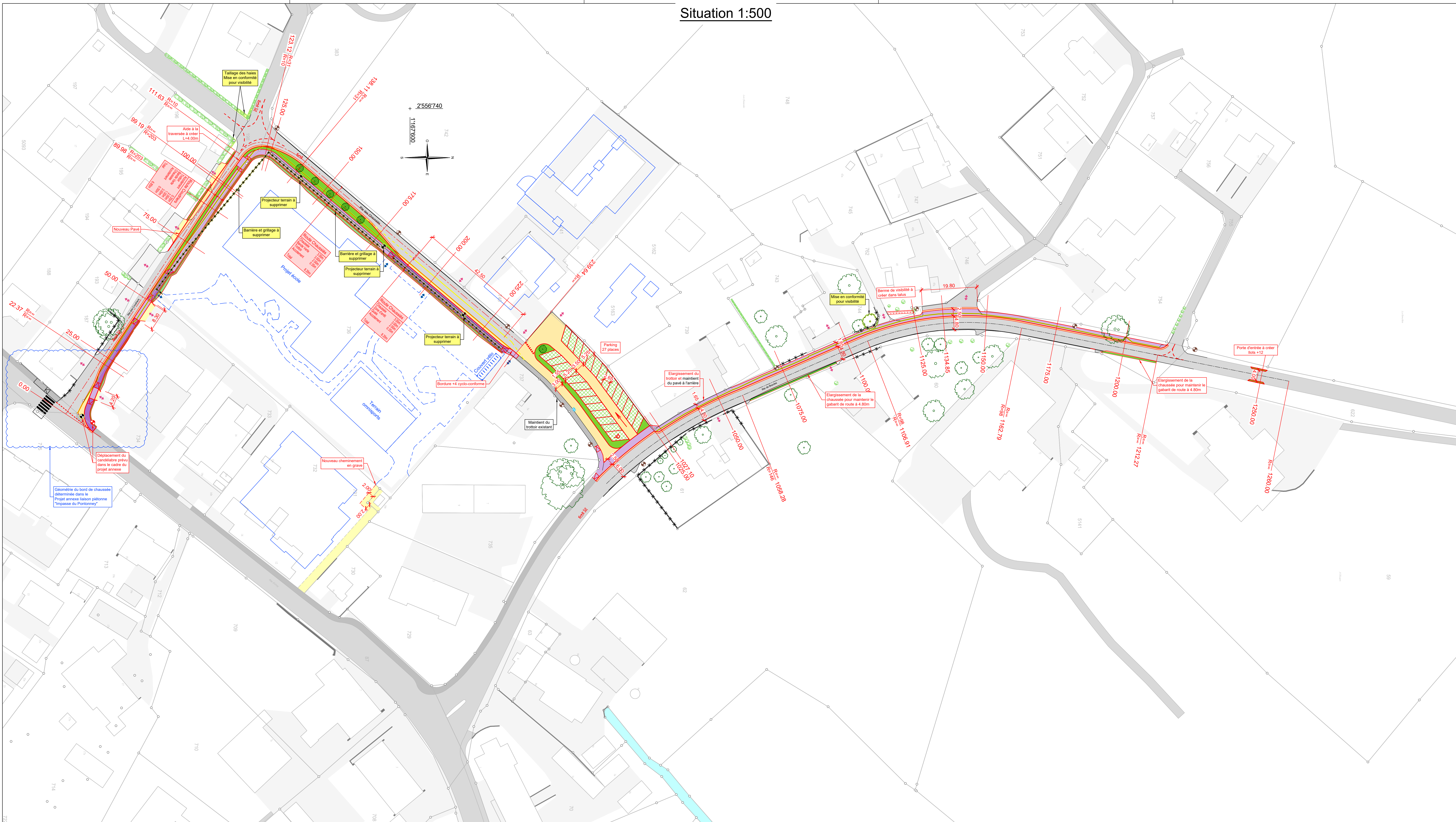
Projeté

- Route projetée
- Reprise Accès
- Trottoir projeté +3-4cm
- Trottoir projeté +12cm
- Accotement
- Bande Verte
- Talus déblais
- Talus remblais
- Talus projetés
- Candélabre projeté
- Arbre à supprimer
- Marquage projeté

Références :

Cadastre : "www.geodienste.ch" téléchargé le 01.12.2025
Adduction : "Geosud SA", reçu le 12.02.2026
Electricité : "GroupeE SA", reçu le 11.02.2026
Gaz : "GroupeE SA", reçu le 12.02.2026
Télécommunications : "Swisscom SA", reçu le 11.02.2026

Situation 1:500



Echelle :	1:500
Format :	1260 x 594
Dessin :	DaB
Contrôle :	GNJ
Date :	25.02.2026

Phase SIA	☐ 21	☐ 31	☒ 32	☐ 33	☐ 41	☐ 51	☐ 53
-----------	-----------------------------	-----------------------------	--	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

	Modifications	Date	Dessin	Contrôle
A				
B				
C				
D				

Légende :

The diagram shows three types of traffic signs on a road:

- Signalisation existante maintenue:** A black circular sign with a white arrow pointing right, indicating a maintained right-of-way.
- Signalisation existante supprimée:** A green circular sign with a white arrow pointing right, indicating a suppressed right-of-way.
- Signalisation projetée:** A red circular sign with a white arrow pointing right and a blue diagonal line, indicating a projected right-of-way.

